

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Assemblée Générale Ordinaire
& Assemblée Générale Extraordinaire
19 septembre 2014*

MONTE·CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

**SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO (S.B.M.)**

Rapport du Conseil d'Administration

Assemblée Générale Ordinaire
Assemblée Générale Extraordinaire
19 septembre 2014

Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco (S.B.M.)
Société anonyme au capital de 18 160 490 euros
Siège social : Place du Casino – MC 98000 MONACO
RCI Principauté de Monaco 56500523

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	M. Jean-Luc BIAMONTI
Administrateurs	MM. Willy de BRUYN Michel DOTTA Alexandre KEUSSEOGLOU Thierry LACOSTE Pierre LETZELTER Jean-Louis MASUREL Michel REY Pierre SVARA William TIMMINS

DIRECTION GÉNÉRALE

Président-Délégué	M. Jean-Luc BIAMONTI
Directeur Général Adjoint Finances	M. Yves de TOYTOT
Secrétaire Général - Directeur des Ressources Humaines	M ^{me} Agnès PUONS

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires	M ^{me} Simone DUMOLLARD M. André GARINO
Suppléants	M ^{me} Bettina RAGAZZONI M. Louis VIALE

AUDITEUR CONTRACTUEL	DELOITTE & ASSOCIES
-----------------------------	---------------------

Sommaire

1. MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	06
2. CHIFFRES CLÉS	08
3. EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2013/2014	
3.1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013/2014	
3.1.1. Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2013/2014	12
3.1.2. Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2013/2014	13
3.1.3. Résultats consolidés 2013/2014 et autres agrégats financiers	17
3.1.4. Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer	20
3.1.5. Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895	21
3.2. INVESTISSEMENTS ET PERSPECTIVES	
3.2.1. Investissements réalisés	22
3.2.2. Perspectives	23
4. ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2013/2014 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL	
4.1. COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES MONÉGASQUES	27
4.2. COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES FRANÇAISES	33
4.3. TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	39
4.4. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE S.B.M.	40
4.5. HONORAIRES VERSÉS A L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ..	47
5. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	49
6. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2014	
6.1. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR	52
6.2. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	53
6.3. TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	57
7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2014	
7.1. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR	62
7.2. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	63
7.3. TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE	65

1.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs les Actionnaires,

Au cours de l'exercice sous revue, votre Société a continué à améliorer son chiffre d'affaires de façon sensible réalisant la meilleure performance de ces 6 dernières années. Elle a pu ainsi enrayer la baisse continue de sa profitabilité opérationnelle qu'elle connaît depuis l'exercice 2008/2009. Alors que son résultat opérationnel était passé de +19 millions d'euros en 2008/2009 à -33,4 millions en 2012/2013, la perte opérationnelle de l'exercice 2013/2014 s'établit à -11,8 millions, soit une réduction sensible par rapport à l'année précédente. Le secteur jeux et le secteur locatif ont contribué à ce redressement, le secteur hôtelier a connu une légère baisse de performance.

Ce résultat reste très insuffisant et nous oblige à continuer de concentrer nos efforts sur les priorités suivantes :

- **Relance de l'activité jeux** : l'amélioration constatée au cours de l'exercice doit être consolidée. Nous avons pris un certain nombre d'initiatives (ouverture du Casino du Café de Paris 24 heures/24, refonte de notre politique de rémunération des agents apporteurs d'affaires, intensification de nos efforts marketing sur l'Amérique Latine, la Turquie, la Chine) qui devraient nous permettre d'améliorer la marge opérationnelle du secteur jeux. D'autres investissements sont à l'étude et pourraient être décidés rapidement (extension du Casino du Café de Paris, rafraîchissement du Sun Casino) ;
- **Poursuite de la réduction des coûts** :
 - le plan de départ volontaire initié en septembre 2012 a généré les résultats espérés : d'un coût global de 4,6 millions d'euros, ce plan va permettre, en termes de charges de personnel, une économie globale sur deux ans supérieure aux sommes engagées,
 - la signature de la Nouvelle Convention Collective de 2012, relative au personnel des services administratifs, des services centraux et des services supports des Casinos, a permis, tout en préservant les avantages acquis des salariés en poste à cette date, d'amorcer une baisse des charges de personnel de 4 % dans ce secteur.Après plusieurs années de dérive des coûts de personnel, nous constatons les premiers effets pérennes des mesures de réduction d'effectifs et des réformes structurelles engagées ;
- **Réalisation de deux projets majeurs d'investissements** : nous avons continué à nous préparer pour :
 - la refonte de l'Hôtel de Paris avec, notamment, la mise en place des boutiques temporaires sur les jardins des Boulingrins et la finalisation des études d'architectes. Le projet a été amélioré esthétiquement et nous avons bien avancé les études de décoration. Nous avons obtenu le permis de construire le 12 mars 2014 et les travaux commenceront début octobre prochain,
 - le projet immobilier Place du Casino : les employés du siège et la Direction ont déménagé de façon définitive à Fontvieille, libérant ainsi, Place du Casino – dans le « Carré d'Or » – 3 800 m² d'espaces de bureaux qui seront destinés à la location. Toutefois, les difficultés que nous avons rencontrées dans la mise en place de ce projet (longueur de la négociation de l'échange de parcelle avec le Gouvernement Princier, absence à ce jour de déclassement de la parcelle du domaine public par le Conseil National) font encore peser une incertitude sur la date de son démarrage.

Par ailleurs, concernant les jeux en ligne, Betclic Everest Group, notre filiale détenue à 50 %, a confirmé son redressement et a dégagé un cash-flow opérationnel positif en forte progression par rapport à l'exercice précédent. Les premiers mois de l'exercice en cours confirment cette progression.

Je ne saurais terminer sans remercier le personnel de la Société des Bains de Mer et de ses filiales pour le travail fourni et les efforts consentis en vue de toujours mieux satisfaire les attentes de notre clientèle.

Jean-Luc BIAMONTI
Président-Délégué

2.

CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

EN MILLIONS D'EUROS

DONNÉES CONSOLIDÉES

	EXERCICE 2011/2012	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2013/2014
Chiffre d'Affaires (cf 3.1.1. du document)	372,4	424,1	472,5
Résultat Opérationnel avant amortissements	18,2	16,3	40,2
Résultat Opérationnel	(28,4)	(32,7)	(11,8)
Résultat Net Consolidé*	(33,2)	(50,7)	17,3
Résultat Global	(49,6)	(52,7)	(17,8)
Capacité d'Autofinancement	24,4	17,0	44,3
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	65,7	59,7	79,6
Capitaux Propres	572,4	516,7	498,8
Endettement net / (Trésorerie nette)	(12,3)	38,5	15,6
Effectifs moyens annuels (en nombre de personnes)	3 679	4 044	4 137
Cours de Bourse au dernier jour de l'exercice (en €)	39,85	34,80	39,82

* éléments exceptionnels (Wynn et Betcliv Everest Group) décrits au 3.1.3 du document.

DONNÉES SECTEUR HÔTELIER

	EXERCICE 2011/2012	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2013/2014
Hôtels exploités (nombre dont Méridien Beach Plaza à compter du 01/07/2012)	4	5	5
Capacité d'hébergement (nombre moyen annuel de chambres disponibles)	825	1 122	1 223
Taux d'Occupation (taux moyen avec Méridien Beach Plaza)	56,0 %	60,5 %	59,6 %
Chiffre d'Affaires	181,0	222,3	237,4
Résultat Opérationnel	(8,9)	0,9	(1,0)

DONNÉES SECTEUR JEUX

	EXERCICE 2011/2012	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2013/2014
Casinos exploités (nombre d'établissements permanents en fin d'exercice)	5	5	4
Chiffre d'Affaires	172,7	176,1	207,9
Résultat Opérationnel	(7,3)	(15,0)	5,9

DONNÉES SECTEUR LOCATIF

	EXERCICE 2011/2012	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2013/2014
Chiffre d'Affaires	20,6	23,7	26,1
Résultat Opérationnel	14,7	15,9	17,6

La source des chiffres clés au titre des trois derniers exercices est extraite des états financiers consolidés (bilan, compte de résultat et tableau des flux) du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2012, 2013 et 2014. Les données publiées au titre de l'exercice 2012/2013 et 2013/2014 prennent en compte la norme IAS 19 révisée telle que décrite à la note 2.4. des notes annexes aux comptes consolidés 2013/2014 du Document de Référence 2014.

3.

EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2013/2014

3.1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013/2014

3.1.1. FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2013/2014

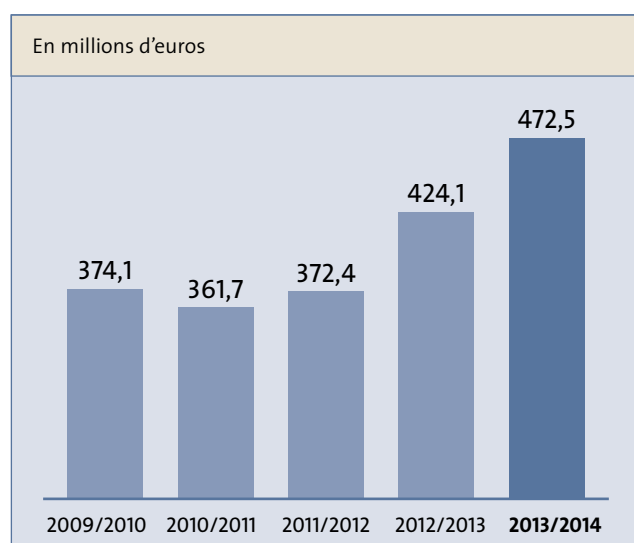
Le Groupe S.B.M. a réalisé au cours de l'exercice 2013/2014 une performance en progression par rapport à l'exercice précédent, tant en chiffre d'affaires qu'en résultats.

Le chiffre d'affaires s'établit à 472,5 millions d'euros sur l'exercice 2013/2014 contre 424,1 millions d'euros sur l'exercice 2012/2013, soit une augmentation de 11 %.

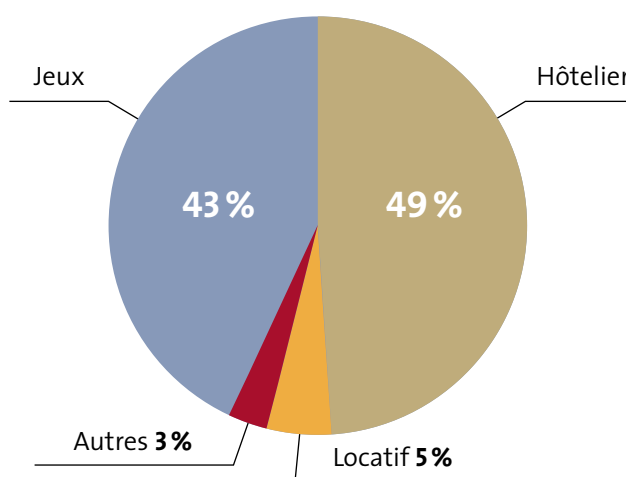
CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE PAR SECTEUR

En millions d'euros	EXERCICE 2011/2012	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2013/2014	Écarts M€
Secteur Jeux	172,7	176,1	207,9	31,8
Secteur Hôtelier	181,0	222,3	237,4	15,1
Secteur Locatif	20,6	23,7	26,1	2,4
Autres activités	11,5	16,2	14,7	(1,4)
Cessions internes	(13,4)	(14,1)	(13,7)	0,4
CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE	372,4	424,2	472,5	48,3

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ



STRUCTURE DES ACTIVITÉS



Les différents secteurs d'activité du Groupe – jeux, hôtelier et locatif – s'inscrivent dans cette tendance plus favorable.

Avec des recettes de 207,9 millions d'euros pour 2013/2014, le secteur des jeux enregistre une augmentation de 18% de son chiffre d'affaires soit 31,8 millions d'euros. Alors que l'activité des jeux de table présente une croissance de 43% de ses recettes, l'activité des appareils automatiques est restée en léger retrait par rapport à celle de l'exercice précédent.

Le secteur hôtelier se maintient dans la tendance favorable enregistrée au cours de l'exercice précédent, avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 237,4 millions d'euros contre 222,2 millions d'euros en 2012/2013, soit une progression de 7%. Le Groupe profite de l'exploitation en année pleine de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco, soit un impact favorable de 10,8 millions d'euros, et d'une croissance de 2% du chiffre d'affaires à périmètre constant.

Enfin le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay et du Balmoral, enregistre une progression de 10 % de son chiffre d'affaires, qui atteint 26,1 millions d'euros. Cette croissance résulte principalement de l'exploitation en année pleine de la résidence de grand standing « Le Balmoral » dont la mise en exploitation est intervenue dans le courant du premier semestre de l'exercice précédent.

3.1.2. ANALYSE SECTORIELLE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS DE L'EXERCICE 2013/2014

Les évolutions des différents secteurs d'activité - jeux, hôtellerie et activités locatives- sont présentées ci-après pour l'exercice clos au 31 mars 2014.

SECTEUR JEUX

Avec des recettes de 207,9 millions d'euros en 2013/2014, le secteur jeux réalise un chiffre d'affaires en hausse de 31,8 millions d'euros sur l'exercice précédent soit +18 %. Cette augmentation est la conséquence d'une reprise de l'activité des jeux de table, constatée dans les jeux européens et les jeux américains.

CHIFFRE D'AFFAIRES JEUX

En millions d'euros	EXERCICE 2011/2012	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2013/2014	% évol.
56% Jeux de table	80,1	80,8	115,5	43,0
44% Appareils automatiques	92,6	95,3	92,4	(3,1)
100% TOTAL SECTEUR JEUX	172,7	176,1	207,9	18,0

Le secteur des **jeux de table** enregistre un chiffre d'affaires de 115,5 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 80,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, en progression de 34,7 millions d'euros soit +43 %.

Cette situation traduit une fréquentation plus régulière de la clientèle de haut niveau, qui a permis une évolution favorable des enjeux (« drop »), en hausse de 2 %. Mais la progression résulte surtout du taux de « hold » (rapport recettes/enjeux) qui est proche de 18 % tous jeux confondus au cumul de l'exercice, contre 12 % pour l'année sociale précédente.

Les recettes brutes des jeux européens, qui constituent la part la plus importante de l'activité, soit 54 % cette année, sont en progression de 40 % sur 2012/2013. La Roulette Européenne a ainsi bénéficié d'une évolution très favorable du hold, qui permet une hausse supérieure à 30 % des recettes. L'évolution du Punto Banco, dont les recettes brutes progressent de 30 % sur l'exercice, est plus directement liée à une progression du drop, ce qui traduit un attrait croissant auprès de la clientèle.

Les recettes brutes des jeux américains sont également en progression au cours de l'exercice écoulé, avec une hausse de 57 %, qui provient essentiellement du Black Jack. Ce jeu, qui est l'un des préférés des clients, a en effet bénéficié d'un hold largement supérieur à l'année sociale précédente, d'autant que 2012/2013 avait souffert d'aléas particulièrement défavorables. Ainsi, les recettes du Black Jack sont en hausse de 61 %. Les autres jeux – tels que le Craps ou les jeux de poker – restent globalement stables ou en légère progression.

Le secteur des **appareils automatiques** enregistre une baisse de son activité, avec un chiffre d'affaires de 92,4 millions d'euros réalisé au cours de l'exercice 2013/2014 contre 95,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Cette diminution de 3 % résulte principalement de la baisse des mises constatée sur l'ensemble des établissements, à l'exception du Bay Casino. Le Café de Paris, qui a bénéficié d'espaces complémentaires suite au transfert des jeux américains au Casino, et les salles de machines à sous du Casino constatent une légère érosion de la clientèle italienne.

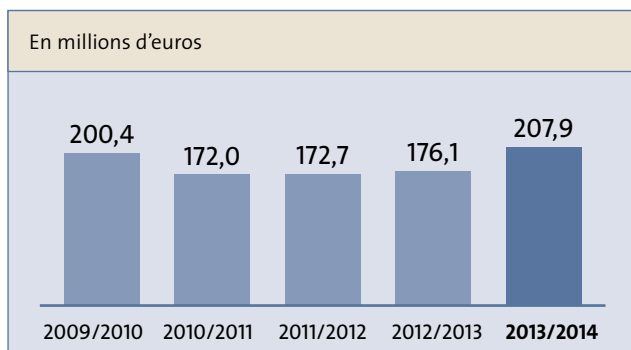
La décision de fermeture du Casino de la Rascasse est intervenue en fin d'année, la salle de jeux située en étage ne permettant pas un accès facile de la clientèle. L'espace libéré permet un nouveau développement des activités du bar déjà exploité en rez-de-chaussée.

Enfin, la salle des appareils automatiques du Sun Casino enregistre une nouvelle baisse de la fréquentation et l'établissement reste fortement pénalisé par l'impossibilité de disposer d'un accès sur l'extérieur pour les fumeurs.

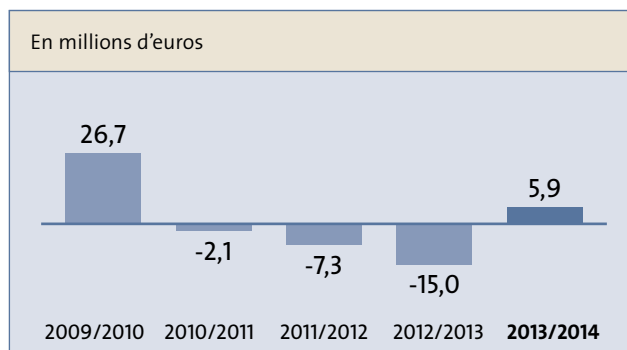
Pour l'ensemble du **secteur Jeux**, avec des recettes en nette progression, le résultat opérationnel avant amortissements s'établit à +14,2 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre -6,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Après la prise en compte d'une charge d'amortissements en baisse de 0,1 million d'euros au cours de l'exercice écoulé, le résultat opérationnel du secteur jeux s'élève à +5,9 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre -15,0 millions d'euros pour l'exercice précédent.

CHIFFRE D'AFFAIRES JEUX



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL JEUX



SECTEUR HÔTELIER

Avec un chiffre d'affaires en progression de 7 %, soit 237,4 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 222,3 millions d'euros pour l'exercice 2012/2013, le secteur hôtelier se maintient dans la tendance favorable enregistrée au cours de l'exercice précédent.

Comme évoqué précédemment, le secteur hôtelier bénéficie tout d'abord de l'exploitation en année pleine de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco. La reprise de l'exploitation du fonds de commerce de cet établissement étant intervenue le 28 juin 2012, les résultats du secteur prennent en compte un trimestre supplémentaire de forte activité, correspondant à la période avril à juin, soit un impact favorable sur le chiffre d'affaires de 10,8 millions d'euros.

A périmètre constant, le chiffre d'affaires progresse de 2 % soit 4,4 millions d'euros, l'ensemble des établissements tirant profit des nombreuses initiatives entreprises dans le domaine commercial.

L'analyse des différents segments d'activité présente les évolutions suivantes :

CHIFFRE D'AFFAIRES HÔTELIER

En millions d'euros	EXERCICE 2011/2012	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2013/2014	% évol.
40% Hébergement	62,3	86,6	94,8	9,5
48% Restauration	94,6	107,7	113,1	4,9
12% Autres	24,0	28,0	29,5	5,5
100% TOTAL SECTEUR HÔTELIER	180,9	222,3	237,4	6,8

L'activité **hébergement** progresse dans l'ensemble des établissements sauf à l'Hôtel de Paris qui enregistre un chiffre d'affaires en léger retrait par rapport à l'exercice précédent. Du fait de la prise en compte de son exploitation sur une année entière, l'établissement du Méridien Beach Plaza contribue à hauteur de 6,5 millions d'euros à la progression du chiffre d'affaires hébergement. Pour les quatre autres établissements, la croissance de l'activité hébergement est de 3 %, les évolutions les plus marquantes étant réalisées par l'Hôtel Hermitage et le Monte-Carlo Beach Hotel. Pour l'ensemble du secteur hôtelier, le chiffre d'affaires hébergement s'établit à 94,8 millions d'euros contre 86,6 millions d'euros pour l'exercice 2012/2013, soit une croissance proche de 10 %.

Hors l'impact mécanique de changement de périmètre, cette progression résulte principalement de l'évolution favorable des prix et du mix de chambres vendues. Le taux d'occupation s'inscrit en effet en léger recul, pour s'établir pour l'ensemble des établissements à 59,6 % en 2013/2014 contre 60,5 % l'exercice précédent.

Sont présentés ci-après quelques indicateurs hébergement déterminés sur le seul périmètre constitué par les quatre établissements historiques du Groupe – Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Beach Hôtel et Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, le Méridien Beach Plaza ne pouvant être retenu en raison de son exercice 2012/2013 incomplet :

- Le taux d'occupation s'établit à 62,7 % contre 63,6 % pour l'exercice 2012/2013, seul le Monte-Carlo Beach Hotel présentant une progression de sa fréquentation ;
- Le prix moyen hébergement progresse globalement de 4 %, du fait notamment de l'Hôtel Hermitage qui tire ainsi profit d'une offre de suite de grand standing, et de l'évolution du mix de clientèle ;
- La répartition entre « individuels » et « affaires » évolue dans le rapport 65 %/35 % pour 2013/2014 contre 63 %/37 % pour l'exercice précédent ;
- Enfin, la segmentation de la clientèle par origine géographique ne présente pas d'évolution significative. La clientèle française reste toujours la première nationalité avec 19 % de clients accueillis. Les clientèles russe et américaine suivent, avec respectivement 17 % et 13 % de part de marché. Il convient toutefois de noter une nouvelle baisse de la clientèle italienne qui a représenté moins de 11 % sur l'exercice 2013/2014.

L'activité **restauration** affiche un chiffre d'affaires de 113,1 millions d'euros contre 107,7 millions d'euros l'exercice précédent, soit une hausse de 5,5 millions d'euros. Cette augmentation résulte tout d'abord de l'exploitation en année pleine du Méridien Beach Plaza avec la prise en compte du chiffre d'affaires généré sur la période avril à juin 2013, soit 2,4 millions d'euros.

Mais cette augmentation traduit aussi l'évolution favorable de l'activité observée dans un grand nombre d'établissements, et notamment dans les restaurants de l'Hôtel Hermitage. L'augmentation la plus significative est toutefois réalisée au Sporting Monte-Carlo qui a bénéficié d'une programmation artistique internationale de grande qualité et a accueilli de nombreux événements et banquets d'exception. Les établissements du Jimmy'z et du Sea Lounge ont obtenu d'excellents résultats par rapport à la concurrence et réalisent des progressions respectives de 12 et 10 %.

Pour l'ensemble du Groupe, le nombre de couverts servis dépasse les 1 100 000, avec l'apport des 236 000 couverts réalisés par les restaurants du Méridien Beach Plaza. Hors prise en compte du Méridien beach Plaza, il est constaté un recul de 1 % du nombre de couverts servis, totalement compensé par une évolution favorable du prix moyen. Le Café de Paris demeure l'établissement le plus fréquenté avec 307 000 couverts servis au cours de l'exercice écoulé.

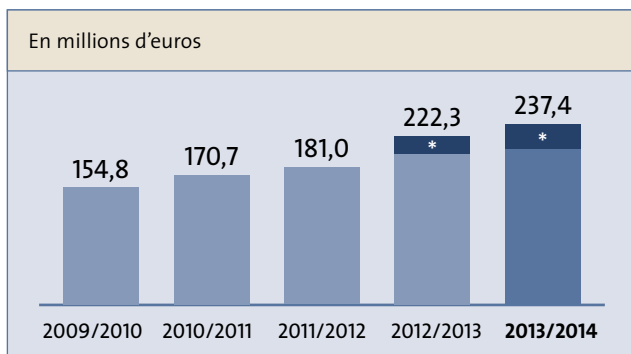
Les **autres activités** du secteur hôtelier présentent un chiffre d'affaires en hausse de 6 %, à 29,5 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 28 millions d'euros pour l'exercice 2012/2013. L'effet année pleine de l'exploitation du Méridien Beach Plaza constitue l'essentiel de cette augmentation, les activités du complexe balnéaire du Beach et des Thermes Marins de Monte-Carlo restant globalement en ligne avec les réalisations de l'exercice précédent.

Pour l'**ensemble du secteur hôtelier**, le résultat opérationnel avant amortissements s'élève à 33,6 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 32,9 millions d'euros pour 2012/2013, soit une augmentation de 0,7 million d'euros. Le résultat opérationnel avant amortissements constaté en année pleine au titre du Méridien Beach Plaza est supérieur de 1,5 million d'euros au montant consolidé au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'amortissements du secteur hôtelier augmentent de 2,6 millions d'euros, pour s'établir à 34,6 millions d'euros au titre de l'année sociale 2013/2014. Si le changement de périmètre évoqué ci-dessus contribue à cette évolution, l'augmentation résulte avant tout d'une charge complémentaire d'amortissements de 5,4 millions d'euros pour l'Hôtel de Paris, en raison de la révision du plan d'amortissements des actifs de cet établissement dans la perspective des travaux de rénovation à venir. D'autres établissements ont enregistré en 2013/2014 une baisse de leur charge d'amortissements, comme par exemple le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort pour de 2,1 millions d'euros.

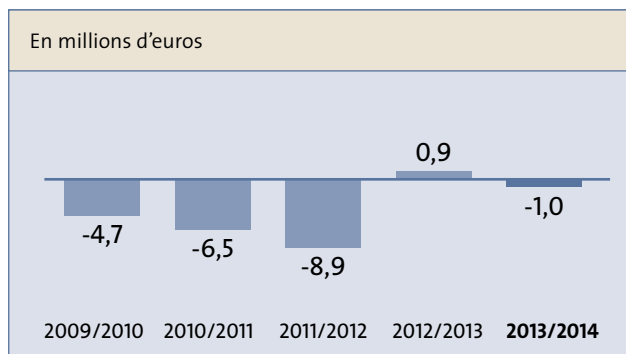
Après prise en compte des amortissements, le secteur hôtelier présente un résultat opérationnel négatif de -1 million d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre un résultat positif de +0,9 million d'euros pour l'exercice précédent.

CHIFFRE D'AFFAIRES HÔTELIER



(*) Dont contribution Méridien Beach Plaza :
respectivement 22,7 et 32,4 M€

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL HÔTELIER



SECTEUR LOCATIF

Le chiffre d'affaires du secteur locatif s'établit à 26,1 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 23,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une croissance de 10 %.

CHIFFRE D'AFFAIRES LOCATIF

En millions d'euros	EXERCICE 2011/2012	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2013/2014	% évol.
58% Locatif commercial	14,6	14,6	15,1	3,3
42% Locatif résidentiel	6,0	9,1	11,1	21,5
100% TOTAL SECTEUR LOCATIF	20,6	23,7	26,1	10,3

Le segment **locatif commercial**, qui regroupe les revenus des locations de boutiques et de bureaux enregistre un chiffre d'affaires de 15,1 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 14,6 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette progression résulte de l'indexation annuelle des loyers et de la location en année pleine des boutiques de luxe créées en 2012/2013 et donnant sur l'Allée François Blanc en façade du Casino. Ce segment d'activité se caractérise par la grande stabilité des revenus et des demandes régulières de nouvelles implantations ou d'extensions émanant de grandes marques de luxe désireuses de s'implanter dans le Carré d'Or à Monte-Carlo.

Le segment **locatif résidentiel** est essentiellement composé des résidences de grand standing du « Monte-Carlo Bay » et du « Balmoral ».

Le chiffre d'affaires locatif résidentiel s'élève à 11,1 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 9,1 millions d'euros pour l'exercice 2012/2013. Les recettes ont donc doublé en deux ans car le secteur résidentiel avait réalisé un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros pour l'exercice 2011/2012.

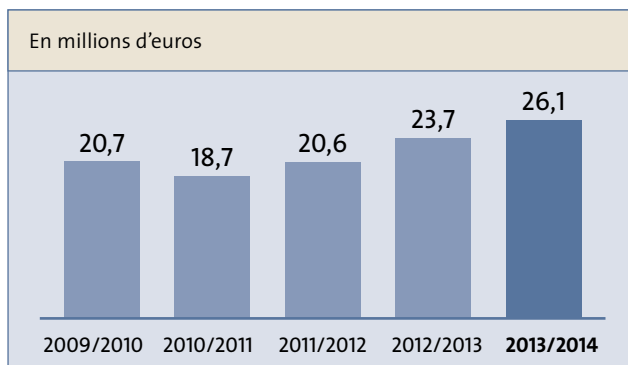
Cette progression constatée en 2013/2014 est la conséquence de l'effet année pleine de la mise en exploitation de la résidence « Le Balmoral ». Cette résidence de grand luxe proposant un service hôtelier et composée de sept appartements, a trouvé preneur pour la totalité des espaces proposés à la location, tant la demande de logements de luxe reste importante en Principauté de Monaco. Les revenus locatifs de cette résidence s'élèvent à 4,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2013/2014, soit une progression de 1,9 million d'euros sur l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel avant amortissements, enregistré pour **l'ensemble du secteur locatif**, s'établit à 22,8 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 20,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 2 millions d'euros.

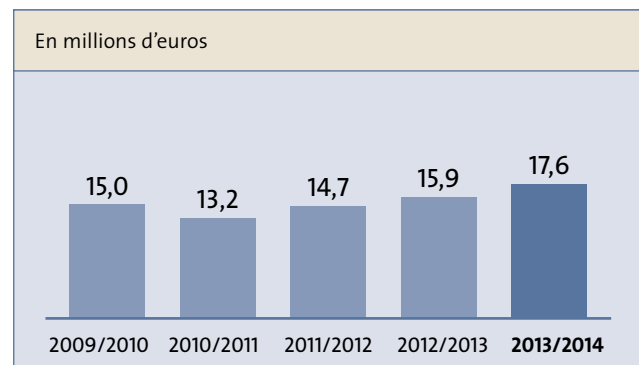
La charge d'amortissements du secteur locatif est en hausse de 0,4 million d'euros au cours de l'exercice 2013/2014, en raison de l'impact de la Résidence du Balmoral évoqué ci-avant.

Après prise en compte des amortissements, le résultat opérationnel du secteur locatif s'élève à 17,6 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 15,9 millions d'euros pour l'exercice précédent.

CHIFFRE D'AFFAIRES LOCATIF



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL LOCATIF



3.1.3. RÉSULTATS CONSOLIDÉS 2013/2014 ET AUTRES AGRÉGATS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 31 mars 2014 :

En milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Produits des activités ordinaires	472 512	424 129
Achats consommés	(52 760)	(50 691)
Autres charges externes	(120 094)	(108 864)
Impôts, taxes et versements assimilés	(34 250)	(28 675)
Charges de personnel	(217 799)	(210 294)
Amortissements	(51 964)	(49 084)
Autres produits et charges opérationnels	(7 402)	(9 261)
Résultat opérationnel	(11 757)	(32 739)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	15	43
Coût de l'endettement financier brut	(332)	(140)
Coût de l'endettement financier net	(317)	(97)
Autres produits et charges financiers	33 231	5 596
Charges d'impôt	(2)	(2)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(3 847)	(23 425)
Résultat net consolidé	17 310	(50 666)
Part des intérêts minoritaires	(57)	(54)
Résultat net consolidé - Part du groupe	17 252	(50 720)
Nombre d'actions émises	18 160 490	18 160 490
Résultat net par action (en euros)	0,95	(2,79)
Résultat net dilué par action (en euros)	0,95	(2,79)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Résultat net consolidé - part du groupe	17 252	(50 720)
Autres éléments du résultat global :		
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)	(27 683)	3 426
- Part des sociétés mises en équivalence	(7 802)	1 538
- Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	427	(6 886)
Résultat global total	(17 807)	(52 675)

Les données publiées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2013/2014 prennent en compte, pour la première fois, les données au titre du premier trimestre pour le Méridien Beach Beach Plaza, pour un total de 9,6 millions d'euros (principalement « Charges de personnel » et « Autres charges externes »).

L'augmentation de la rubrique « Autres charges externes » traduit également l'augmentation des dépenses d'animation/promotion engagées pour les jeux de table, la hausse des dépenses artistiques du fait d'un Summer Sporting Festival de grande qualité, une augmentation des dépenses d'entretien et de nouvelles charges de location, au titre de matériels de jeux ou du futur siège administratif de Fontvieille.

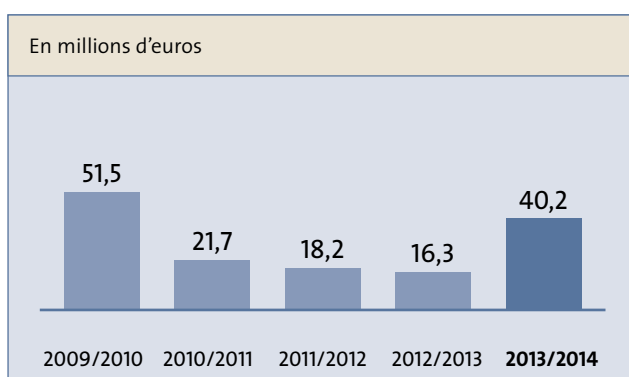
L'évolution de la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés » résulte de la hausse de la redevance sur les recettes brutes des jeux, du fait d'une meilleure activité au cours de l'année écoulée.

Hors l'effet de périmètre évoqué ci-dessus, la rubrique « Charges de personnel » est en augmentation, avec la hausse de l'activité et la prise en compte d'une charge exceptionnelle de 3 millions d'euros au titre du plan pour l'emploi mis en œuvre dans le cadre du projet de rénovation de l'Hôtel de Paris.

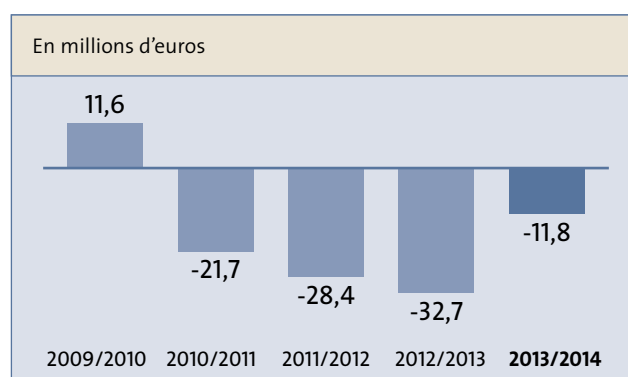
Enfin, la rubrique « Amortissements » comprend une charge additionnelle de 5,4 millions d'euros suite à la révision complète du plan d'amortissements des actifs de l'Hôtel de Paris en raison du programme de travaux.

Malgré une évolution favorable du chiffre d'affaires consolidé, le **résultat opérationnel** du Groupe S.B.M. demeure déficitaire bien qu'en amélioration sensible par rapport à l'exercice dernier. Le résultat opérationnel s'établit en perte de -11,8 millions d'euros contre une perte de -32,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 20,9 millions d'euros.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL



Le Groupe comptabilise les écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi conformément à la norme IAS 19 révisée qui est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

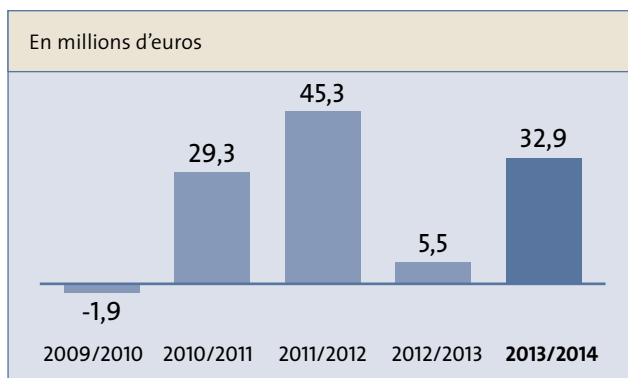
Pour permettre la comparaison des résultats, les données 2012/2013 ont été retraitées pour être présentées avec l'application rétrospective de cette norme qui se traduit par la neutralisation d'une charge de 0,7 million d'euros. Les données au titre des exercices précédents n'ont pas fait l'objet de ce retraitement.

Le **résultat financier** de l'exercice 2013/2014 s'établit à 32,9 millions d'euros contre un profit de 5,5 millions d'euros pour l'exercice précédent.

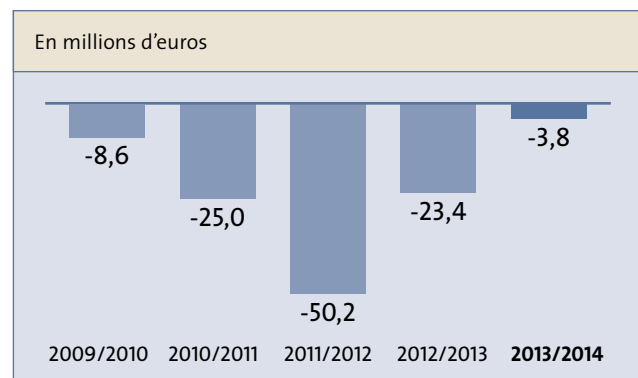
Le Groupe bénéficie en effet de la cession de 400 000 actions Wynn Resorts, Ltd en avril 2013, qui permet de réaliser une plus-value de 32,9 millions d'euros alors qu'aucune cession n'était intervenue au cours de l'exercice précédent. Le Groupe enregistre par ailleurs en 2013/2014 des dividendes versés par la société Wynn Resorts, Ltd pour 1,5 million d'euros contre 4,3 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

Enfin, la consolidation par **mise en équivalence de Betcllc Everest Group**, groupe de jeux en ligne dont la Société des Bains de Mer détient 50%, requiert la prise en compte de 50% de son résultat pour la période considérée, soit une quote-part négative ramenée à -3,8 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 au lieu de -23,4 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette évolution traduit une nouvelle amélioration de la performance opérationnelle de Betcllc Everest Group dont les résultats sont désormais proches de l'équilibre.

RÉSULTAT FINANCIER

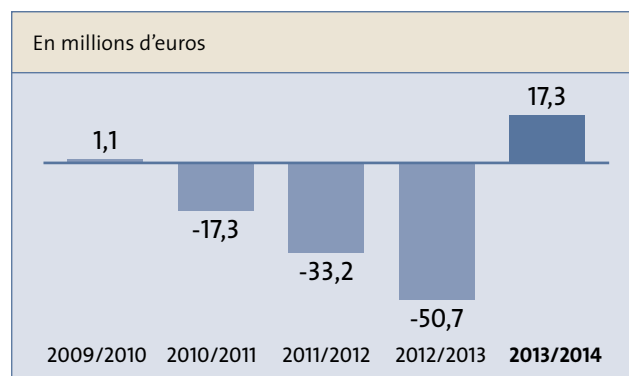


QUOTE-PART RÉSULTAT BETCLIC EVEREST GROUP



Le résultat **net consolidé - part du Groupe** ressort en profit de 17,3 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre une perte de -50,7 millions d'euros pour l'année sociale 2012/2013.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE



Pour permettre la comparaison des résultats, comme précédemment indiqué, les données 2012/2013 ont été retraitées pour être présentées avec l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée qui se traduit par la neutralisation d'une charge de 0,7 million d'euros. Les données au titre des exercices précédents n'ont pas fait l'objet de ce retraitement.

Ce changement a par ailleurs un impact négatif de 9,3 millions d'euros sur les Capitaux Propres - part du Groupe à l'ouverture au 1^{er} avril 2013.

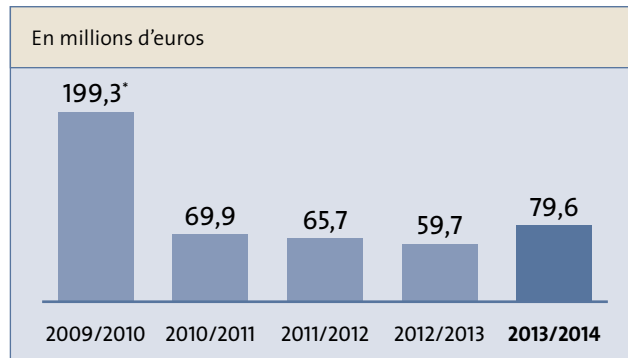
Le descriptif de ce changement de méthode comptable est présenté en note 2.4 des notes annexes aux comptes consolidés 2013/2014 du Document de Référence 2014.

Conséquence de l'évolution favorable du résultat opérationnel, la **capacité d'autofinancement** progresse pour s'élever à 44,3 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 17 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Après la prise en compte de l'évolution du besoin en fonds de roulement, les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation s'élèvent à 67,6 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 21,8 millions d'euros pour l'exercice 2012/2013.

Par ailleurs, la poursuite du programme **d'investissements** a représenté un décaissement au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières de 79,6 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 59,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Complétés des encaissements liés aux cessions d'immobilisations, dont 38 millions d'euros au titre des actions Wynn Resorts, Ltd, et de la variation des prêts et avances consentis, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'élèvent à 43,2 millions d'euros pour l'exercice 2013/2014 contre 71,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.

INVESTISSEMENTS



* Dont prise de participation Betclie Everest Group : 140 M€

L'amélioration de la capacité d'autofinancement et les encaissements liés aux cessions d'actions Wynn Resorts, Ltd permettent de réduire l'utilisation de l'ouverture de crédit. Alors que les tirages avaient augmenté de 60 millions d'euros au cours de l'exercice 2012/2013 pour porter le total des utilisations à 70 millions d'euros au 31 mars 2013, il a été procédé à une réduction de 30 millions d'euros de ces tirages en 2013/2014 pour ramener, au 31 mars 2014, à 40 millions d'euros le total des utilisations au titre de cette couverture de crédit.

Au 31 mars 2014, la **trésorerie nette d'endettement financier** du Groupe est négative de 15,6 millions d'euros contre un solde négatif de 38,5 millions d'euros l'exercice précédent.

3.1.4. RÉSULTATS SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer, Société Mère, font apparaître les résultats suivants :

RÉSULTATS SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER - SOCIÉTÉ MÈRE

En millions d'euros	EXERCICE 2011/2012	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2013/2014	Écarts M€
Chiffre d'affaires	354,4	373,3	418,7	45,4
Résultat d'exploitation	(29,2)	(35,6)	(17,7)	17,9
Résultat financier	7,4	9,4	5,6	(3,8)
Résultat exceptionnel	14,3	(4,2)	30,4	34,7
Résultat net société	(7,4)	(30,4)	18,3	48,7

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2013/2014 s'élève à 418,7 millions d'euros contre 373,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 45,4 millions d'euros.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'établit en perte de - 17,7 millions d'euros contre une perte de - 35,6 millions d'euros en 2012/2013. L'amélioration de 17,9 millions d'euros est la conséquence de la hausse du chiffre d'affaires, notamment constatée dans le domaine des jeux.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier enregistre principalement les dividendes distribués par Wynn Resorts, Ltd qui représentent un produit de 1,5 millions d'euros, mais également les produits de placement et les charges d'intérêts des emprunts.

Sont également compris les produits financiers résultant des financements apportés à certaines filiales, produits qui sont annulés dans les comptes consolidés dans le cadre de l'élimination des opérations réciproques internes au Groupe.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2013/2014 s'élève à 30,4 millions d'euros contre une perte de 4,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Ce résultat est principalement constitué de la plus-value réalisée au titre des cessions d'actions Wynn Resorts Ltd soit 32,9 millions d'euros, ainsi que de provisions intra-groupe éliminées dans les comptes consolidés.

RÉSULTAT NET SOCIAL

Le résultat net social de l'exercice 2013/2014 s'élève à 18,3 millions d'euros contre une perte de 30,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 48,7 millions d'euros.

3.1.5. OPÉRATIONS VISÉES A L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895

Nous vous rendons compte des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des administrateurs communs, à savoir :

- les opérations traitées avec les filiales de votre Société :
 - la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.)
 - la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.)
 - la Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL)
 - la Société Anonyme Monégasque Hôtelière du Larvotto (S.H.L.)
 - la Société Financière et d'Encaissement (S.F.E.)
 - la Société Civile Particulière Soleil du Midi
 - la Société Civile Immobilière de l'Hermitage
 - la Société S.B.M./U.S.A. Inc.
 - la Société Monte-Carlo SBM Singapore, PTE Ltd
 - la S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International
 - la SARL Café Grand Prix
 - la Société Betclik Everest Group
- ainsi que :
 - les relations avec la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis (S.M.E.T.T.) dont la Société est actionnaire.
 - les opérations réalisées avec la Banque J. Safra (Monaco) S.A. dont M. Jean-Louis Masurel est l'un des Administrateurs, pour les opérations suivantes :
 - participation au pool d'établissements financiers auprès duquel la Société dispose d'une ouverture de crédit
 - bail locatif consenti par la Société pour des locaux situés dans l'immeuble Belle Époque
 - les opérations d'achat de vins réalisées à des conditions normales de marché avec la Société des Vins de Fontfroide dont M. Jean-Louis Masurel est propriétaire et gérant, et qui représentent des montants non significatifs ;
 - les opérations de locations civiles réalisées à des conditions normales de marché avec la Société Anonyme Monégasque Dotta Immobilier dont M. Michel Dotta est Président Délégué, et qui représentent également des montants non significatifs ;
 - et les opérations de conseil réalisées à des conditions normales de marché avec la Société PGL Conseil dont M. Pierre Letzelter est propriétaire et gérant, et qui représentent des montants non significatifs.

3.2.

INVESTISSEMENTS ET PERSPECTIVES

3.1.1. INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

Le Groupe S.B.M. a poursuivi une politique active d'investissement au cours de l'exercice 2013/2014 pour un montant de 80,7 millions d'euros contre 61,4 millions d'euros en 2012/2013 et 57,1 millions d'euros en 2011/2012.

Investissements réalisés

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012
Jeux	1 376	12 923	21 298
Hôtellerie	19 349	11 058	8 547
Locatif	50 297	27 228	17 180
Autres	9 650	10 210	10 077
TOTAL	80 671	61 419	57 102

Secteur Jeux

Après l'important programme de rénovation du Casino de Monte-Carlo mené sur quatre exercices et achevé à l'automne 2012 pour un budget total de 27 millions d'euros, les investissements réalisés dans le secteur jeux s'élèvent à 1,4 million d'euros pour l'exercice clos le 31 mars dernier.

La part principale de ce budget a concerné la politique de renouvellement du parc des appareils automatiques, pour porter à 8,1 millions d'euros le montant investi dans ce domaine au titre des trois derniers exercices. L'objectif poursuivi est de conserver un avantage concurrentiel en termes d'offres de jeux et d'innovation, permettant d'être en phase avec les modes et tendances du moment.

Secteur Hôtelier

Les investissements réalisés dans le secteur hôtelier s'élèvent à 19,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2013/2014.

Les études et travaux préliminaires au projet de rénovation de l'Hôtel de Paris ont été poursuivis au cours de l'exercice 2013/2014, pour un montant de 9,9 millions d'euros. Ont également été réalisés au cours du dernier exercice clos des travaux d'investissements courants, comme par exemple la rénovation de chambres et suites de l'Aile Beaumarchais à l'Hôtel Hermitage ou encore la fin des travaux des cuisines du Sporting Monte-Carlo.

Les investissements significatifs réalisés dans le domaine hôtelier permettent au Groupe S.B.M. de disposer d'une offre adaptée à sa clientèle. Le Groupe a toutefois jugé indispensable de renforcer cette démarche et le projet de rénovation profonde de l'Hôtel de Paris, décrit en page suivante, en est la meilleure illustration.

Secteur Locatif

Le secteur locatif a également fait l'objet d'investissements importants avec l'objectif d'améliorer la valorisation du patrimoine immobilier, tout en attirant et fidélisant à Monaco une nouvelle clientèle internationale.

Déjà mise en œuvre une première fois en octobre 2005, avec l'ouverture de la Résidence du Monte-Carlo Bay, cette stratégie a été confirmée au travers de trois projets qui représentent l'essentiel du montant de 94,7 millions d'euros investi au titre des trois derniers exercices, dont 50,3 millions d'euros au titre du seul exercice 2013/2014.

La transformation de l'ancien hôtel Balmoral en résidence de grand standing constitue le premier de ces projets, achevé en mai 2012. Il permet au Groupe de disposer d'une résidence de grand luxe avec service hôtelier, proposant sept appartements avec une vue exceptionnelle sur le port Hercule.

De même, ont été poursuivis les travaux de construction des Villas du Sporting. Idéalement situées sur la presqu'île du Sporting Monte-Carlo, les trois Villas du Sporting constituent une réalisation immobilière absolument inédite à Monaco, au milieu d'une végétation luxuriante, sous les pins parasol, les cyprès, les cèdres de l'Atlas et de magnifiques palmiers. Elles bénéficient chacune d'une piscine particulière. Ce projet de construc-

tion et d'aménagement représente un budget total de 33 millions d'euros, dont 14,4 millions d'euros ont été enregistrés sur l'exercice 2013/2014. Les travaux ont été achevés au début de l'été 2014.

Enfin, les réflexions engagées depuis plusieurs années au sujet du bâtiment du Sporting d'Hiver ont abouti sur un projet novateur, décrit plus en détails dans les pages suivantes. Le montant des investissements déjà réalisés dans le cadre de ce projet s'établit à 51,1 millions d'euros dont 35,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2013/2014. Ce montant recouvre notamment des frais d'études, des rachats de droits au bail et de parcelles de terrain, une première part des frais d'aménagement des boutiques dans les jardins des Boulingrins, etc.

3.2.2. PERSPECTIVES

Les projets en cours au 31 mars 2014 seront poursuivis en 2014/2015 dans le cadre du programme d'investissement défini par le Groupe S.B.M., en cohérence avec la politique menée au cours des exercices passés.

POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Ainsi, il a été engagé à l'automne dernier des études en vue de procéder à une rénovation importante des Thermes Marins de Monte-Carlo. Désireux de pouvoir disposer de cet établissement rénové au moment où débiteront les travaux de l'Hôtel de Paris, le Groupe S.B.M. a décidé le démarrage des travaux des Thermes Marins dès le mois d'avril 2014, avec l'objectif que ceux-ci soient achevés fin octobre 2014. L'investissement en cours au 31 mars 2014 est de 0,1 million d'euros et le projet global est évalué à 8 millions d'euros.

De même, afin de libérer l'immeuble du Sporting d'Hiver dans lequel se trouvent également les services administratifs du Groupe S.B.M., et de façon à permettre le démarrage du projet immobilier exposé ci-après, il a été entrepris la création d'un nouveau siège administratif dans un immeuble dénommé « Aigue-Marine » et situé dans le quartier de Fontvieille à Monaco. Implanté sur cinq niveaux dont quatre sont la propriété du Groupe S.B.M., ce transfert du siège, réalisé en juillet 2014, nécessite des travaux d'adaptation importants. L'investissement en cours au 31 mars 2014 s'élevait à 3,8 millions d'euros et le budget total du projet est de 12,3 millions d'euros.

Dans le domaine des jeux, des études sont menées en vue de rénover l'établissement du Sun Casino et d'étendre les espaces d'exploitation du Casino du Café de Paris par une nouvelle terrasse extérieure donnant sur les jardins du Casino. Ces deux projets ont pour objectif de conforter le positionnement qualitatif de ces établissements par rapport à leur concurrence régionale.

RÉNOVATION EN PROFONDEUR DE L'HÔTEL DE PARIS ET RÉALISATION D'UN PROJET IMMOBILIER ET D'URBANISME MAJEUR AU CŒUR DE MONTE-CARLO

Descriptif de l'opération

• Hôtel de Paris

La rénovation de l'Hôtel de Paris porterait sur l'ensemble de l'établissement, avec une recomposition tant des espaces dédiés à la clientèle que des espaces de services. La capacité globale d'hébergement serait similaire à la capacité actuelle, mais la superficie des chambres et le nombre de suites seraient augmentés.

• Sporting d'Hiver

Le bâtiment du Sporting d'Hiver serait remplacé par sept corps de bâtiment s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme, à travers un programme immobilier mixte mêlant commerces de luxe, résidences haut de gamme, bureaux, espaces de loisirs et de culture. Il réunirait ainsi 4 600 m² de boutiques de prestige sur trois niveaux (entresol, rez-de-chaussée et mezzanine), des résidences haut de gamme sur 12 900 m² en étages, 2 500 m² d'espace de bureaux, 2 500 m² d'espaces de conférences équipés de technologies multimédia, un espace d'exposition de 400 m² et 350 places de parking.

Parmi les missions prioritaires assignées à l'architecte, figure la nécessité de concevoir un ensemble qui renouvelle le quartier en faisant un lieu d'animation et de convivialité, exemplaire en matière d'urbanisme vert et de développement durable : sur le site paysagé, seraient ainsi créés 30 % d'espaces supplémentaires accessibles au public et, en son centre, une nouvelle artère piétonne arborée reliant l'avenue des Beaux-Arts aux jardins Saint James.

Actions actuelles

• **L'État**, en sa qualité d'actionnaire majoritaire de la Société, a donné son accord pour étudier les modalités de réalisation d'une augmentation de capital de 180 à 250 millions d'euros visant à financer ces projets. L'État

resterait l'actionnaire majoritaire de la Société et conserverait son rôle déterminant dans l'accompagnement de son développement. Le solde du besoin d'investissement serait assuré par un recours à l'endettement, la Société se réservant par ailleurs la possibilité de faire appel à des sources de financement alternatives.

Le lancement de ces projets reste soumis à l'obtention des autorisations nécessaires, notamment l'obtention des permis de construire, du déclassement d'une parcelle du domaine public, et de la levée effective du financement.

• **Cabinet d'architecte en charge des deux projets**

Suite à la publication de l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} août 2008 redéfinissant le plan d'urbanisme du quartier dit du Carré d'Or à Monte-Carlo, le Groupe S.B.M., en étroite collaboration avec l'Autorité Concédante, a procédé à la consultation de plusieurs architectes de renommée internationale. En plein accord avec l'Autorité Concédante, le choix du Groupe S.B.M. s'est porté sur le projet du cabinet Rogers Stirk Harbour & Partners, créé par Lord Richard Rogers. La coordination du projet a été confiée à l'architecte monégasque, Alexandre Giraldi.

Lord Richard Rogers est lauréat de la Biennale de Venise en 2006 et Prix Pritzker 2007. Il est l'auteur de réalisations prestigieuses internationalement reconnues, telles que le Centre Georges-Pompidou à Paris, le Dôme du Millénaire à Londres, ainsi que de projets résidentiels haut de gamme à Londres (One Hyde Park).

Avancées et chiffrages des actions

Ces deux projets représentent un investissement total estimé entre 650 et 690 millions d'euros. Avec ces réalisations, le Groupe S.B.M. a pour objectif de générer un excédent brut d'exploitation additionnel annuel proche de 50 millions d'euros à un horizon de 5 ans. La réalisation de ces projets, fortement créateurs de valeur, permettra au Groupe S.B.M. de prendre une nouvelle dimension tant par l'augmentation attendue de ses revenus que par l'accroissement de la taille de son patrimoine.

Les travaux devraient débuter en fin d'année 2014 pour une durée de 4 ans. Il est envisagé de séquencer les travaux afin que l'Hôtel de Paris reste toujours partiellement ouvert à la clientèle, décision qui permettrait également de limiter au maximum l'impact social de ce projet. Conformément à l'engagement du Groupe S.B.M. en matière de développement durable, le projet s'inscrit dans le référentiel BREEAM (*Building Research Establishment Environmental Assessment Method*).

Objectif de ces investissements

Ces deux projets soutiennent la stratégie de développement du Groupe S.B.M., en attirant et fidélisant à Monaco une nouvelle clientèle internationale qui exige désormais des résidences et des prestations haut de gamme. Ils s'inscrivent également dans la continuité de la rénovation et du développement du parc immobilier et hôtelier du Groupe S.B.M. qui a constamment le souci d'assurer à ses clients des prestations aux meilleurs standards du marché.

Compte-tenu de ces différents projets, les dépenses d'investissement estimées pour l'exercice 2014/2015 devraient être de l'ordre de 90 millions d'euros dont 25 millions d'euros pour l'hôtellerie, 55 millions d'euros pour le secteur locatif et 10 millions pour le secteur jeux et autres, sous réserve d'un démarrage effectif des travaux afférents aux deux projets majeurs précités en fin d'année 2014.

4.

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2013/2014 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

Les états financiers sociaux et consolidés complets (États de synthèse et notes annexes) sont présentés au chapitre 20.2.1 du Document de Référence enregistré le 31 juillet 2014 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.) sous le numéro R.14-049.

Les informations présentées ci-après sont constituées des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau des flux, tableau de variation des capitaux propres), accompagnés des rapports correspondants établis par les commissaires aux comptes et l'auditeur contractuel.

4.1.

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES MONÉGASQUES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Comptes sociaux

4.1.1. BILAN AU 31 MARS 2014 - NORMES MONÉGASQUES

EN MILLIERS D'EUROS

ACTIF	EXERCICE 2013/2014			EXERCICE 2012/2013 NET
	BRUT	Amortissements Provisions	NET	
ACTIF DISPONIBLE OU RECOUVRABLE À MOINS D'UN AN	110 513	36 993	73 519	85 953
Espèces en caisse	15 747		15 747	21 826
Banques : dépôts à vue	1 510		1 510	887
Autres valeurs à vue	29		29	
Banques : dépôts à terme				
Titres négociables				4 144
Créances d'exploitation	9 134	1 580	7 555	7 452
Débiteurs divers	10 660	387	10 273	7 816
Comptes d'opérations en participation				
Comptes des sociétés affiliées	70 094	35 027	35 068	39 668
Actif précompté	3 339		3 339	4 160
STOCKS	11 224	27	11 197	12 248
PAIEMENTS ANTICIPÉS OU DE GARANTIE	391		391	581
Avances sur commandes	391		391	581
ACTIF À PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE				
Prêts				
ACTIF INDISPONIBLE	797		797	248
Dépôts et cautionnements versés	797		797	248
TITRES DE PARTICIPATION	307 520	44 406	263 113	265 659
Sociétés affiliées	302 335	44 385	257 950	255 405
Autres participations	5 184	21	5 164	10 254
IMMOBILISATIONS	1 227 639	718 775	508 864	479 474
Immobilisations incorporelles :				
- Concessions et droits similaires	29 137	22 762	6 375	7 835
- Droit au bail	18	18		
- Immobilisations en cours	706		706	1 129
Immobilisations corporelles :				
- Terrains	81 967		81 967	81 967
- Écarts de réévaluation au 31/03/1979	35 616	35 616		
- Aménagements terrains	2 491	2 491		
- Constructions	710 382	437 698	272 684	291 866
- Installations techniques	202 112	167 374	34 737	45 319
- Autres immobilisations	62 533	52 816	9 717	12 446
- Immobilisations en cours	102 677		102 677	38 912
TOTAL DE L'ACTIF	1 658 083	800 201	857 882	844 163
COMPTES DE RÉGULARISATION	5 732		5 732	6 979
Dépenses payées d'avance	5 652		5 652	5 341
Autres comptes transitoires	54		54	1 635
Écarts de conversion	26		26	3
TOTAL GÉNÉRAL	1 663 815	800 201	863 614	851 142
COMPTES D'ORDRE				
Actions des Administrateurs détenues en garantie de gestion			5	5
Cautions et garanties données (opération BEG)			71 190	59 695
Cautions reçues			3 939	1 308
Autres engagements reçus			59 500	37 500
Fournisseurs			99 450	84 575
Tiers débiteurs pour cautions bancaires données				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés			81 000	15 000
Couverture de taux variables			100 000	100 000
			415 084	298 083

EN MILLIERS D'EUROS

PASSIF	EXERCICE 2013/2014	EXERCICE 2012/2013
PASSIF EXIGIBLE À MOINS D'UN AN	172 954	184 515
Découverts bancaires		475
Effets à payer	4 789	3 869
Dettes d'exploitation	66 670	57 670
Comptes des sociétés affiliées	10 365	8 283
Comptes des employés	33 124	29 530
Emprunts	40 181	70 210
Autres dettes	4 470	4 047
Passif précompté	13 354	10 431
ENCAISSEMENTS ANTICIPÉS OU DE GARANTIE	22 854	17 779
Acomptes reçus	16 894	12 026
Dépôts et cautionnements reçus	5 960	5 753
PASSIF À PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE	20 467	23 302
Dettes d'exploitation		
Passif précompté	20 467	23 302
PROVISIONS POUR RISQUES	4 508	5 851
Autres provisions pour risques	4 508	5 851
COMPTES DE RÉGULARISATION	81 938	76 957
Revenus imputables aux exercices futurs	73 011	67 039
Autres comptes de régularisation passif	225	363
Écarts de conversion	31	48
Subvention d'investissement		
- Montant brut	17 535	17 535
- Amortissement	(8 864)	(8 027)
FONDS SOCIAL		
Capital, primes et écarts	215 173	215 173
Capital : 18 160 490 actions de 1 euro chacune	18 160	18 160
Primes d'émission sur actions	5 374	5 374
Écarts de réévaluation		
- Écarts de réévaluation 31/03/90	167 694	167 694
- Réserve de réévaluation 31/03/79	23 944	23 944
Réserves :	161 238	161 238
- Réserve statutaire	1 816	1 816
- Réserve facultative	148 799	148 799
- Réserve de prévoyance	10 623	10 623
- Plus value à long terme		
Résultats :	184 481	166 327
- Report à nouveau bénéficiaire	166 146	196 714
- Résultat net de l'exercice	18 336	(30 387)
TOTAL FONDS SOCIAL	560 893	542 739
TOTAL GÉNÉRAL	863 614	851 142
COMPTES D'ORDRE		
Administrateurs créditeurs pour actions déposées	5	5
Cautions et garanties données (opération BEG)	71 190	59 695
Tiers créditeurs pour cautions déposées en garantie	3 939	1 308
Autres engagements reçus	59 500	37 500
Fournisseurs	99 450	84 575
Cautions bancaires données		
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	81 000	15 000
Couverture de taux variables	100 000	100 000
	415 084	298 083

Comptes sociaux 2013/2014

Comptes sociaux

4.1.2. COMPTE DE PERTES ET PROFITS - NORMES MONÉGASQUES

EN MILLIERS D'EUROS

	EXERCICE 2013/2014	EXERCICE 2012/2013
ACTIVITÉ PRINCIPALE		
Produit des jeux	224 620	185 382
Prestations de services	197 824	192 256
Ventes de marchandises	7 675	7 648
Autres produits de gestion courante	1 157	1 100
Moins : cessions internes	(11 421)	(11 986)
Total des produits de l'activité principale	419 855	374 399
À déduire :		
- Coût d'achat des marchandises	(4 674)	(3 955)
- Consommations	(141 892)	(136 223)
- Redevances, impôts et taxes	(34 196)	(28 645)
- Charges de personnel	(183 006)	(182 247)
- Autres charges d'exploitation	(25 097)	(13 626)
- Charges d'amortissement	(46 350)	(44 656)
Provisions :		
- Dotations	(17 470)	(14 069)
- Reprises	14 319	12 854
Total des charges de l'activité principale	(438 365)	(410 566)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	(152)	
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE	(18 662)	(36 167)
ACTIVITÉS ACCESSOIRES		
Résultat de la gestion financière	(1 264)	(891)
Revenus des participations	7 031	10 343
Provisions :		
- Dotations	(132)	(30)
- Reprises	0	30
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ACCESSOIRES	5 636	9 452
OPÉRATIONS EXTRAORDINAIRES OU EXCEPTIONNELLES		
Résultats divers	33 341	(608)
Provisions :		
- Dotations	(3 546)	(3 815)
- Reprises	645	189
RÉSULTATS EXTRAORDINAIRES OU EXCEPTIONNELS	30 440	(4 233)
RÉSULTATS AFFÉRENTS AUX EXERCICES ANTÉRIEURS	921	562
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	18 335	(30 387)

4.1.3. RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 septembre 2011 pour les exercices 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et nous a conduits à examiner le bilan au 31 mars 2014 et le compte de pertes et profits de l'exercice 2013-2014.

Le total du bilan s'élève à 863 614 K€. Le compte de Pertes et Profits fait apparaître un bénéfice de 18 336 K€. Le fonds social ressort à 560 893 K€.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'appréciation des principes comptables utilisés, l'examen, par sondages, de la justification des montants et des principales estimations retenues par la direction de la société, ainsi que la vérification des informations contenues dans les états financiers et le contrôle de la présentation d'ensemble de ces éléments.

À notre avis, le bilan au 31 mars 2014 et le Compte de Pertes et Profits de l'exercice 2013-2014, ci-annexés, qui sont soumis à votre approbation, reflètent, d'une manière sincère en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation financière de votre Société au 31 mars 2014 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre Société. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 23 juillet 2014

Les Commissaires aux Comptes

André GARINO

Simone DUMOLLARD

4.1.4. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2013-2014 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché (opération) comportant une série de prestations (fournitures, travaux, ...) successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations, pendant l'exercice 2013-2014, vous est décrite dans le compte-rendu spécial fait par le Conseil d'Administration de votre société. Nous avons vérifié les informations contenues dans ce rapport et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

Assemblée tenue au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, vous avez été réunis :

- Le 20 septembre 2013, en Assemblée Générale Ordinaire pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Pour cette assemblée, nous avons vérifié :

- Le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à sa tenue ;
- L'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 23 juillet 2014

Les Commissaires aux Comptes

Simone DUMOLLARD

André GARINO

4.2.

**COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M.
AUX NORMES FRANÇAISES
ÉTATS DE SYNTHÈSE**

4.2.1. BILAN AU 31 MARS 2014 - NORMES FRANÇAISES

EN MILLIERS D'EUROS

ACTIF	EXERCICE 2013/2014			EXERCICE 2012/2013 NET
	BRUT	Amortissements Provisions	NET	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	Note 3	29 861	22 780	7 081
Concessions et droits similaires		29 137	22 762	6 375
Droit au bail		18	18	
Immobilisations en cours		706	706	1 129
Immobilisations corporelles	Note 4	1 197 777	695 994	501 783
Terrains		120 074	38 106	81 967
Constructions		710 382	437 698	272 684
Installations techniques, matériel		202 112	167 374	34 737
Autres immobilisations		62 533	52 816	9 717
Immobilisations corporelles en cours		98 952	98 952	38 137
Avances et acomptes		3 725	3 725	775
Immobilisations financières	Note 5	312 180	44 793	267 387
Participations et créances rattachées		305 620	44 835	261 234
Autres titres immobilisés		5 088	8	5 080
Prêts consentis		579	387	192
Autres immobilisations		893	13	880
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		1 539 819	763 568	749 666
ACTIF CIRCULANT				
Stocks		11 224	27	11 197
Avances et acomptes versés		391		391
Créances d'exploitation		9 189	1580	7 609
Autres créances d'exploitation		5 518		5 518
Créances diverses		74 710	32 027	39 684
Disponibilités et valeurs mobilières de placement		17 286		17 286
Charges constatées d'avance		5 652		5 652
TOTAL ACTIF CIRCULANT		123 970	36 633	87 337
Charges à répartir et écarts de conversion		26		26
TOTAL DE L'ACTIF		1 663 815	800 201	851 142

EN MILLIERS D'EUROS

PASSIF		EXERCICE 2013/2014	EXERCICE 2012/2013
CAPITAUX PROPRES			
Capital		18 160	18 160
Primes d'émission		5 374	5 374
Écarts de réévaluation		191 638	191 638
Réserve statutaire		1 816	1 816
Réserve de plus-values nettes à long terme			
Réserve de prévoyance		10 623	10 623
Réserve facultative		148 799	148 799
Report à nouveau		166 146	196 714
Résultat de l'exercice	Note 8	18 336	(30 387)
Subvention d'investissement	Note 9	8 671	9 508
TOTAL CAPITAUX PROPRES	Note 7	569 564	552 247
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		4 508	5 851
Provisions pour charges		26 096	23 566
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 10	30 604	29 417
DETTES			
Emprunts auprès des établissements de crédit		40 181	70 685
Emprunts et dettes financières		5 960	5 753
Avances et acomptes reçus		16 894	12 026
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		20 428	22 835
Dettes fiscales et sociales		76 667	67 519
Autres dettes d'exploitation		6 845	5 184
Dettes sur immobilisations		8 368	5 698
Autres dettes		15 060	12 693
Produits constatés d'avance		73 011	67 039
TOTAL DETTES	Notes 11 et 12	263 415	269 431
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF		31	48
TOTAL DU PASSIF		863 614	851 142

Comptes sociaux 2013/2014

4.2.2. COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 MARS 2014 - NORMES FRANÇAISES
 EN MILLIERS D'EUROS

	EXERCICE 2013/2014	EXERCICE 2012/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Montant net du chiffre d'affaires	418 694	373 295
Reprises sur amortissements et provisions	Note 15 14 319	12 854
Transferts de charges	62	282
Autres produits	1 172	1 121
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	434 247	387 552
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	(3 747)	(4 008)
Variation de stocks de marchandises	(923)	48
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(25 009)	(24 587)
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	(161)	(305)
Autres achats et charges externes	(117 504)	(111 074)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	(152)	
Impôts et taxes	(34 165)	(28 611)
Salaires et traitements	(124 656)	(126 127)
Charges sociales	(58 339)	(56 100)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(46 350)	(44 656)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(11 443)	(11 251)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(6 027)	(2 818)
Autres charges	Note 15 (23 448)	(13 666)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(451 963)	(423 154)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(17 716)	(35 602)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation et de valeurs mobilières	7 031	10 343
Intérêts et autres	268	216
Différences positives de change	149	102
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	15	43
Reprises sur provisions	0	30
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	7 463	10 734
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et autres	(1 617)	(1 090)
Différences négatives de change	(104)	(166)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions	(132)	(30)
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(1 852)	(1 286)
RÉSULTAT FINANCIER	Note 16 5 612	9 449
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	88	315
Sur opérations en capital	39 113	1 189
Reprises sur provisions	645	189
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 846	1 693
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	(156)	(0)
Sur opérations en capital	(5 704)	(2 112)
Dotations aux provisions	(3 546)	(3 815)
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(9 406)	(5 926)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	Note 17 30 440	(4 233)
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS		
RÉSULTAT NET	18 335	(30 387)

4.2.3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE - NORMES FRANÇAISES

EN MILLIERS D'EUROS

	EXERCICE 2013/2014	EXERCICE 2012/2013
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Capacité d'autofinancement hors cessions d'immobilisations	36 008	15 727
Variation du besoin en fonds de roulement	25 103	2 147
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	61 111	17 874
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(76 363)	(49 261)
Subvention d'investissement		
Variation des immobilisations financières et charges à répartir	(4 789)	(22 931)
Produits de cession des actifs	38 276	208
Variation des dettes sur immobilisations	2 670	1 453
FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(40 205)	(70 531)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Tirages sur la ligne de crédit		59 966
Remboursements ligne de crédit	(30 029)	
Distribution de dividendes	(182)	(182)
Augmentation de capital		
Variation des financements stables	208	229
FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(30 003)	60 014
VARIATION DE TRÉSORERIE	(9 097)	7 357
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	26 383	19 026
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	17 286	26 383

4.2.4. RAPPORT DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ÉTABLIS AUX NORMES FRANÇAISES EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

Aux Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco établis selon les règles et principes comptables français, comprenant le bilan au 31 mars 2014, ainsi que le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration et de la Direction relative aux comptes annuels

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. L'établissement et la présentation sincère de ces comptes, conformément aux règles et principes comptables français, sont de la responsabilité de la direction, tout comme l'est le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments probants collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, la situation financière de la société au 31 mars 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement d'estimation comptable décrit dans la note 2 de l'annexe relatif à la révision du plan d'amortissement des actifs de l'Hôtel de Paris destinés à être remplacés ou détruits en raison de son projet de rénovation.

Neuilly-sur-Seine et Monaco, le 23 juillet 2014

L'Auditeur contractuel

DELOITTE & ASSOCIÉS
François-Xavier AMEYE

Les Commissaires aux Comptes

Simone DUMOLLARD

André GARINO

4.3.

TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	18 160	18 160	18 160	18 160	18 128
Nombre des actions ordinaires existantes	18 160 490	18 160 490	18 160 490	18 160 490	18 128 220
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	418 694	373 295	354 433	338 176	356 325
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	70 868	28 338	57 046	55 119	61 005
Résultat après impôts, dotation aux amortissements et provisions	18 335	(30 387)	(7 433)	8 426	13 877
Résultat distribué aux actionnaires	182	182	182	182	10 877
Résultats par action (1) (en euros)					
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	3,90	1,56	3,14	3,04	3,37
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	1,01	(1,67)	(0,41)	0,46	0,77
Dividende attribué à chaque action	0,01	0,01	0,01	0,01	0,60
Personnel					
Effectif inscrit au 31 mars	2 962	2 958	2 920	2 986	2 990
Montant de la masse salariale de l'exercice (2) (en milliers d'euros)	124 656	126 127	121 090	107 995	100 393
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (3) (en milliers d'euros)	58 339	56 100	53 819	49 210	46 146

(1) Division par dix du nominal des actions le 12 mars 2009

(2) Hors masses et cagnottes

(3) Y compris frais de retraite

4.4.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE S.B.M.

ÉTATS DE SYNTHÈSE

4.4.1. BILAN CONSOLIDÉ AU 31 MARS 2014

EN MILLIERS D'EUROS

ACTIF		31 mars 2014	31 mars 2013
Goodwill	Note 4	32	32
Immobilisations incorporelles	Note 4	7 081	8 966
Immobilisations corporelles	Note 5	587 800	558 212
Participations mises en équivalence		46 387	58 036
Actifs financiers disponibles à la vente		72	40 389
Autres actifs financiers		56 727	56 672
Actifs financiers non courants	Note 6	103 186	155 097
TOTAL ACTIF NON COURANT		698 099	722 307
Stocks	Note 7	12 163	13 335
Clients	Note 8	37 888	38 693
Autres débiteurs	Note 9	19 902	21 231
Autres actifs financiers	Note 10	1 116	27
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 11	24 733	32 517
TOTAL ACTIF COURANT		95 801	105 804
Actifs destinés à être cédés	Note 6	64 447	37 844
TOTAL DE L'ACTIF		858 348	865 955

PASSIF		31 mars 2014	31 mars 2013
Capital		18 160	18 160
Primes d'émission		5 374	5 374
Réserves		439 162	490 064
Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers constatée en capitaux propres et à la comptabilisation des écarts actuariels (IAS 19 R)		18 579	53 638
Résultat de l'exercice		17 252	(50 720)
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		498 528	516 517
Intérêts minoritaires		223	166
CAPITAUX PROPRES		498 751	516 683
Emprunts et passifs financiers	Note 12	4 387	45 192
Avantages du personnel	Note 13	32 071	32 620
Provisions	Note 14	965	1 266
Autres passifs	Note 15	75 068	70 259
TOTAL PASSIF NON COURANT		611 241	666 019
Fournisseurs	Note 16	25 703	29 542
Autres créditeurs	Note 17	150 553	132 616
Provisions	Note 14	6 196	3 774
Passifs financiers	Note 12	64 654	34 004
TOTAL PASSIF COURANT		247 107	199 936
TOTAL DU PASSIF		858 348	865 955

Les données publiées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi (voir note 2.4. du Document de Référence 2014).

4.4.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

EN MILLIERS D'EUROS

		EXERCICE 2013/2014	EXERCICE 2012/2013
Produits des activités ordinaires	Note 18	472 512	424 129
Achats consommés		(52 760)	(50 691)
Autres charges externes		(120 094)	(108 864)
Impôts, taxes et versements assimilés		(34 250)	(28 675)
Charges de personnel	Note 19	(217 799)	(210 294)
Amortissements	Notes 4 & 5	(51 964)	(49 084)
Autres produits et charges opérationnels	Note 20	(7 402)	(9 261)
Résultat opérationnel	Note 21	(11 757)	(32 739)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		15	43
Coût de l'endettement financier brut		(332)	(140)
Coût de l'endettement financier net	Note 22	(317)	(97)
Autres produits et charges financiers	Note 22	33 231	5 596
Charges d'impôt			(2)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 6	(3 847)	(23 425)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		17 310	(50 666)
Part des intérêts minoritaires		(57)	(54)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ - PART DU GROUPE		17 252	(50 720)
Nombre d'actions émises		18 160 490	18 160 490
Résultat net par action (en euros)		0,95	(2,79)
Résultat net dilué par action (en euros)		0,95	(2,79)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

		EXERCICE 2013/2014	EXERCICE 2012/2013
Résultat net consolidé - part du groupe		17 252	(50 720)
Autres éléments du résultat global :			
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)	Note 6	(27 683)	3 426
- Part des sociétés mises en équivalence	Note 6	(7 802)	1 538
- Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	Note 13	427	(6 886)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		(17 807)	(52 675)

Les données publiées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi (voir note 2.4. du Document de Référence 2014).

4.4.3. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS D'EUROS

		EXERCICE 2013/2014	EXERCICE 2012/2013
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net consolidé - part du groupe		17 252	(50 720)
Part des intérêts minoritaires		57	54
Amortissements		51 964	49 084
Résultat des sociétés mises en équivalence		3 847	23 425
Quote-part de subvention virée au compte de résultat		(837)	(981)
Variation des provisions		1 572	(2 913)
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		366	(910)
Autres charges et produits calculés		1 800	11
Plus et moins values de cession		(31 765)	(78)
Capacité d'autofinancement		44 257	16 972
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt		1 357	1 007
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		45 614	17 979
Impôt versé			
Diminution / (Augmentation) du BFR liée à l'activité	Note 27	22 009	3 848
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		67 623	21 827
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	Notes 4, 5 & 6	(79 628)	(90 697)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	Notes 4, 5 & 6	38 276	4 602
Incidences des variations de périmètre			(368)
Variation des prêts et avances consentis	Note 6	(1 878)	13 690
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(43 230)	(72 773)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(182)	(182)
Apports des minoritaires et variations de périmètre			
Augmentation de capital			
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	Note 12	(30 638)	60 286
Intérêts financiers nets reçus (versés)	Note 22	(1 357)	(1 007)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(32 177)	59 097
VARIATION DE TRÉSORERIE		(7 784)	8 151
Trésorerie à l'ouverture		32 517	24 366
Retraitement de juste valeur sur trésorerie		(0)	0
Trésorerie à la clôture		24 733	32 517
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif		24 733	32 517
Banques - Passif			

Comptes consolidés 2013/2014

Les données publiées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi (voir note 2.4. du Document de Référence 2014).

4.4.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

EN MILLIERS D'EUROS

	Capital	Primes	Éléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
1^{er} avril 2012	18 160	5 374	55 560	490 245	569 340	113	569 453
Dividende distribué				(182)	(182)	0	(182)
Augmentation de capital							
Variation juste valeur des actifs financiers et des écarts actuariels selon IAS 19 R			(1 922)		(1 922)		(1 922)
Résultat de l'exercice				(50 720)	(50 720)	54	(50 666)
31 mars 2013	18 160	5 374	53 638	439 343	516 516	166	516 682
Dividende distribué				(182)	(182)	0	(182)
Augmentation de capital							
Variation juste valeur des actifs financiers et des écarts actuariels selon IAS 19 R			(35 059)		(35 059)		(35 059)
Résultat de l'exercice				17 252	17 252	57	17 310
31 mars 2014	18 160	5 374	18 579	456 414	498 528	223	498 751

4.4.5. RAPPORT DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

Aux Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, comprenant l'état de situation financière au 31 mars 2014, ainsi que l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration et de la Direction relative aux comptes consolidés

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. L'établissement et la présentation sincère de ces comptes, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, sont de la responsabilité de la direction, tout comme l'est le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments probants collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la situation financière du groupe au 31 mars 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.4 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la norme IAS 19 révisée.

Également, sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement d'estimation comptable décrit dans la note 5 de l'annexe relatif à la révision du plan d'amortissement des actifs de l'Hôtel de Paris destinés à être remplacés ou détruits en raison de son projet de rénovation.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le document de référence correspondant aux informations du rapport de gestion conformément aux pratiques professionnelles en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Monaco, le 23 juillet 2014

L'Auditeur contractuel

DELOITTE & ASSOCIÉS
François-Xavier AMEYE

Les Commissaires aux Comptes

Simone DUMOLLARD

André GARINO

4.5.

HONORAIRES VERSÉS A L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

En euros	Auditeur contractuel Deloitte & Associés						Commissaires aux Comptes (cf détail par CAC)					
	Montants hors taxes			%			Montants hors taxes			%		
	2013/14	2012/13	2011/12	13/14	12/13	11/12	2013/14	2012/13	2011/12	13/14	12/13	11/12
AUDIT												
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
• Émetteur	285 000	285 000	280 000	93	98	97	75 480	74 000	70 500	94	76	76
• Filiales intégrées globalement ⁽¹⁾							5 200	22 800	22 150	6	24	24
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes												
• Émetteur	21 400	5 524	8 436	7	2	3						
• Filiales intégrées globalement												
SOUS-TOTAL	306 400	290 524	288 436	100	100	100	80 680	96 800	92 650	100	100	100
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT												
• Juridique, fiscal, social												
• Audit d'acquisition												
SOUS-TOTAL												
TOTAL DES HONORAIRES	306 400	290 524	288 436	100	100	100	80 680	96 800	92 650	100	100	100

(1) Les honoraires des Commissaires aux Comptes des filiales intégrées globalement n'intervenant pas au niveau de l'émetteur ne sont pas mentionnées dans ce tableau. Ces honoraires se sont élevés à 99 200 euros pour l'exercice 2013/2014, 67 000 euros en 2012/2013 et 42 200 euros en 2011/2012.

En euros	Commissaire aux Comptes M ^{me} Simone DUMOLLARD						Commissaire aux Comptes M. André GARINO					
	Montants hors taxes			%			Montants hors taxes			%		
	2013/14	2012/13	2011/12	13/14	12/13	11/12	2013/14	2012/13	2011/12	13/14	12/13	11/12
AUDIT												
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
• Émetteur	37 740	37 000	35 250	88	100	100	37 740	37 000	35 250	100	62	61
• Filiales intégrées globalement	5 200			12				22 800	22 150	0	38	39
SOUS-TOTAL	42 940	37 000	35 250	100	100	100	37 740	59 800	57 400	100	100	100

5.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle et de gestion des risques est présenté au chapitre 16.5.1 du Document de Référence enregistré le 31 juillet 2014 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.) sous le numéro R.14-049.

Le rapport de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société est présenté au chapitre 16.5.2 dudit document.

6.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE DU
19 SEPTEMBRE 2014

6.1. ORDRE DU JOUR

► **COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 :**

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapport du Président du Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes et de l'Auditeur
- Approbation des comptes de la Société des Bains de Mer
- Approbation des comptes consolidés
- Quitus à donner aux Administrateurs en exercice
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2014
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jean-Luc Biamonti
- Nomination des Commissaires aux Comptes
- Questions immobilières
- Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

► **AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**

► **QUESTIONS DIVERSES**

6.2.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce présent exposé a pour objet de vous présenter les thèmes et les points importants des projets de résolutions soumis par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer le 19 septembre 2014. Cet exposé n'est par conséquent pas exhaustif et ne peut remplacer une lecture attentive des projets de résolutions avant l'exercice du droit de vote en Assemblée.

Neuf résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 septembre 2014.

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (1^{ère} ET 2^e RÉOLUTIONS)

Les deux premières résolutions vous permettent, après avoir pris connaissance des rapports de votre Conseil d'Administration, de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes, de vous prononcer sur l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2014 ainsi que sur les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La **première résolution** qui vous est proposée a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2014, dont il ressort un bénéfice de 18 335 626,84 euros.

La **deuxième résolution** soumet les comptes consolidés au vote de l'Assemblée, comptes qui font apparaître un Résultat Net Consolidé Part du Groupe de 17 252 000 euros.

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE (3^e RÉOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'exercice 2013/2014.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (4^e RÉOLUTION)

La **quatrième résolution** décide de l'affectation du résultat.

En raison du caractère toujours négatif des résultats liés à l'exploitation, il n'est pas jugé opportun de distribuer un dividende et il est proposé de ne mettre en paiement que l'intérêt statutaire, soit € 0,01 par action.

L'affectation proposée est la suivante :

- après avoir constaté que le bénéfice net social de l'exercice clos au 31 mars 2014 s'élève à 18 335 626,84 euros et que le report à nouveau est de 166 145 852,09 euros ;
- un montant de 181 604,90 euros serait versé au titre de l'intérêt statutaire, soit € 0,01 pour 18 160 490 actions ;
- un montant de 366 712,54 euros serait affecté au fonds de réserve de prévoyance, soit 2 % du résultat de l'exercice tel que prévu par l'article 48 des statuts ;
- un montant de 544 620,66 euros serait alloué au Conseil d'Administration tel que prévu par l'article 18 des statuts ;
- le solde, soit un montant de 183 388 540,83 euros, serait affecté en report à nouveau.

Les droits à l'intérêt statutaire seraient mis en paiement à compter du 1^{er} octobre 2014, le dernier jour de négociation droit attaché étant fixé au 25 septembre 2014.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. JEAN-LUC BIAMONTI (5^e RÉOLUTION)

Le mandat d'Administrateur de M. Jean-Luc Biamonti arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale des actionnaires.

La **cinquième résolution** a pour objet de vous proposer de renouveler son mandat pour une durée de six ans en application de l'article 12 des statuts, durée qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019/2020.

M. Jean-Luc Biamonti a été nommé au sein du Conseil d'Administration de la Société, en qualité d'Administrateur d'État le 19 septembre 1985, puis en qualité d'Administrateur nommé par l'Assemblée et Président depuis le 22 septembre 1995. Il est Président-Délégué du Groupe S.B.M. depuis le 10 janvier 2013.

Il exerce également divers mandats et fonctions au sein des filiales du Groupe :

- Administrateur de la Société Financière et d'Encaissement (S.F.E.);
- Président de la Société Hôtelière du Larvotto (S.H.L.) en tant que représentant de la S.B.M.

Ses autres mandats et fonctions exercés à ce jour sont :

- Administrateur de la Société Foncière des Régions ;
- Président du Comité d'Administration de la S.A.S Betcliv Everest Group.

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (6^e RÉSOLUTION)

Les mandats de Commissaires aux Comptes de Mme Simone Dumollard et de M. André Garino arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale des actionnaires, ainsi que les mandats de M^{me} Bettina Ragazzoni et M. Louis Viale en qualité de Commissaires aux Comptes Suppléants.

La **sixième résolution** a pour objet de vous proposer de nommer :

- en qualité de Commissaires aux Comptes Titulaires, MM. André Garino et Louis Viale ;
- en qualité de Commissaires aux Comptes Suppléants, M^{mes} Simone Dumollard et Bettina Ragazzoni.

Leurs mandats prendraient fin à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui examinera les comptes de l'exercice 2016/2017.

QUESTIONS IMMOBILIÈRES (7^e RÉSOLUTION)

La septième résolution a pour objet de vous proposer l'approbation d'un échange de différentes parcelles devant intervenir avec l'État, dans le cadre du projet de transformation du site actuellement occupé par le bâtiment du Sporting d'Hiver, sous réserve cependant du déclassement de l'une d'entre elles appartenant au Domaine public, sise Avenue Princesse Alice.

L'échange devant intervenir avec l'État concernerait des parcelles situées Avenue Princesse Alice ainsi que d'autres terrains, sans le versement d'une soulte quelconque de part ni d'autre.

1. Parcelles situées Avenue Princesse Alice

L'Ordonnance Souveraine n° 15 629 du 13 janvier 2003, modifiée notamment par l'Ordonnance Souveraine n° 4306 du 3 mai 2013, afférente aux règles d'urbanisme dans le Quartier des Spélugues a inclus dans son champ d'application une parcelle de 325,55 m² appartenant au Domaine Public et située Avenue Princesse Alice, ce, pour permettre la construction d'un immeuble à usage de bureaux dans le cadre de la reconstruction du Sporting d'Hiver.

La Société des Bains de Mer a été incitée à rechercher les termes d'un échange avec l'État, une fois que cette parcelle serait déclassée, pour la réalisation du programme immobilier comportant des appartements résidentiels, des commerces de prestige, des bureaux et des emplacements de stationnement.

C'est ainsi que la Société est entrée en contact avec le Syndic des copropriétés Saint-James et des Boulingrins, propriétaires des deux parcelles respectivement de 416 m² et 274 m², sises avenue Princesse Alice, dont la surface totale est affectée d'une servitude de passage et de parking public en vertu d'un acte conclu avec le Domaine de l'État, le 15 février 1951, ce, en vue de leur acquisition.

Le 29 avril 2014, la Société des Bains de Mer a acquis, en l'étude de M^e Henry Rey, notaire, les parcelles de 416 m² et 274 m², appartenant, respectivement, aux copropriétés Saint-James et des Boulingrins, moyennant le paiement d'un prix de € 2 400 000, avec obligation du maintien d'une servitude de passage et de parking public.

De plus, la reconfiguration de l'avenue Princesse Alice, implique son agrandissement au moyen d'une parcelle de 16 m² à détacher de la partie Saint-James des jardins des Boulingrins et située au droit de l'immeuble Palais Saint-James.

2. Autres parcelles concernées par l'échange à intervenir entre la S.B.M. et l'État

La S.B.M. est propriétaire d'un terrain de 159 m² situé dans le rond-point en face de l'Hôtel Monte-Carlo Bay, cette parcelle ayant été conservée à dessein pour garantir à la S.B.M. un accès, par la Principauté, à la voie de contournement du New Beach qui pourrait un jour être créée en lieu et place de la route menant au Monte-Carlo Beach, éventualité autorisée par l'État français aux termes de la concession accordée à la S.B.M. le 29 novembre 1930.

Or, cette parcelle de 159 m² est nécessaire à l'État dans le cadre de l'opération immobilière dite Testimonio II.

De plus, les piliers des Thermes Marins Monte-Carlo reposent sur des parcelles appartenant à l'État, autrefois partie du domaine public, mais depuis l'effet des lois n° 1164 du 3 août 1993 et n° 1171 du 5 juillet 1994, déclassées et donc susceptibles de cession.

Cette vente non intervenue à ce jour, avait donc été prévue en son temps et avait reçu un commencement d'exécution par l'effet de ces deux lois de déclassement.

Recherchant les termes d'un échange équilibré avec l'État, votre Conseil d'Administration a décidé que, quand la S.B.M. serait devenue propriétaire des deux parcelles de 416 m² et 274 m² appartenant respectivement aux copropriétés Saint-James et des Boulingrins, elle en ferait apport à l'État en y ajoutant :

- la parcelle de 159 m² située dans le rond-point au droit de l'Hôtel Monte-Carlo Bay, afin de faciliter l'opération immobilière dite Testimonio II, l'acte devant contenir l'obligation, pour l'État, de laisser à la S.B.M. un accès à partir de Monaco à la voie de contournement derrière le New Beach, que la S.B.M. pourrait construire ;
- la parcelle de 16 m² nécessaire à la reconfiguration de l'avenue Princesse Alice.

L'État, après déclassement de la parcelle de 325,55 m² échangerait avec la S.B.M. permettant ainsi la construction de l'immeuble à usage de bureaux du Sporting d'Hiver reconstruit et ferait également apport de l'assiette des piliers des Thermes Marins Monte-Carlo déjà déclassée par l'effet des lois n° 1164 du 3 août 1993 et n° 1171 du 5 juillet 1994.

Nous vous demandons, donc, d'approuver l'échange de terrains, tel que décrit ci-dessus, à intervenir avec l'État, sans le versement d'une soulte quelconque de part ni d'autre.

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS-QUALITÉ AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS (8^e RÉOLUTION)

La **huitième résolution** a pour objet de vous proposer :

- l'approbation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2013/2014 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts ;
- le renouvellement de l'autorisation donnée aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

Nous vous avons rendu compte au chapitre 3.1.5 du présent document des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des administrateurs communs.

Conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces opérations.

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (9^e RÉOLUTION)

La **neuvième résolution** a pour objet de vous proposer le renouvellement de l'autorisation de rachat des actions de la Société.

Une telle autorisation avait été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2012, pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée, soit jusqu'au 14 mars 2014. Cette faculté n'a pas été exercée.

Cependant, le délai précédent étant échu, il est proposé à l'Assemblée de renouveler cette autorisation et de permettre ainsi au Conseil d'Administration d'acquérir des actions de la Société dans la limite de 5 % du capital.

Les objectifs poursuivis sont identiques à ceux exposés le 14 septembre 2012, à savoir :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;

- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons en conséquence d'adopter un programme de rachat des actions ainsi qu'il suit :

- autorisation d'acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale ;
- prix maximum d'achat ne devant pas excéder 80 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence ;
- montant maximum des fonds destinés au programme de rachat ne pouvant excéder 45 millions d'euros ;
- autorisation valable pour une période de 18 mois à compter du 19 septembre 2014 ;
- acquisition ou transfert de ces actions pouvant être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le programme de rachat d'actions que nous vous avons proposé.

6.3.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de la Société des Bains de Mer :

- le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2014, tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître un bénéfice net de € 18 335 626,84.
- les opérations de l'exercice traduites dans ce bilan ou résumées dans les rapports du Conseil d'Administration ou des Commissaires aux Comptes.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2014, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'année sociale écoulée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- | | |
|---|------------------|
| • constate que le bénéfice de l'exercice 2013/2014 s'élève à | 18 335 626,84 € |
| • constate que le report à nouveau est de | 166 145 852,09 € |
| Soit un montant disponible pour l'affectation du résultat de | 184 481 478,93 € |
| • décide d'affecter le total ainsi obtenu : | |
| - à l'intérêt statutaire soit € 0,01 x 18 160 490 actions | 181 604,90 € |
| - au fonds de réserve de prévoyance, soit 2 % du résultat de l'exercice | 366 712,54 € |
| - au Conseil d'Administration | 544 620,66 € |
| - au report à nouveau | 183 388 540,83 € |

Les droits à l'intérêt statutaire seront mis en paiement à compter du 1^{er} octobre 2014, le dernier jour de négociation droit attaché étant fixé au 25 septembre 2014.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. JEAN-LUC BIAMONTI

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Jean-Luc Biamonti.

En application des dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de M. Jean-Luc Biamonti viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019/2020.

SIXIÈME RÉOLUTION

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale approuve la nomination en qualité de :

- Commissaires aux Comptes Titulaires, de MM. André Garino et Louis Viale
- Commissaires aux Comptes Suppléants, de M^{mes} Simone Dumollard et Bettina Ragazzoni

Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui examinera les comptes de l'exercice 2016/2017.

SEPTIÈME RÉOLUTION

QUESTIONS IMMOBILIÈRES

Dans le cadre du projet immobilier de reconstruction du Sporting d'Hiver, la Société des Bains de Mer a acquis, le 29 avril 2014, les parcelles de 416 m² et 274 m², propriétés respectives des copropriétés Saint-James et des Boulingrins, supportant une servitude de passage et de parking public, moyennant le prix de € 2,4 millions, ce, en vue de leur échange avec le terrain de 325,55 m², appartenant au Domaine Public, sis avenue Princesse Alice, sous réserve de son déclassement.

Les termes de l'échange comportent également :

- La parcelle de 159 m², appartenant à la Société, située sur le rond-point au droit de l'Hôtel Monte- Carlo Bay, avec la condition du maintien de l'accès à partir de Monaco, pour la Société, à la voie de contournement du New Beach qu'elle créerait, ce, dans le cadre de la concession des terrains du Monte-Carlo Beach, par l'État français, le 30 novembre 1929
- L'assiette des piliers des Thermes Marins déjà déclassée, par l'effet de la loi n° 1164 du 3 août 1993 et de la loi n° 1171 du 5 juillet 1994, propriété du Domaine Privé de l'État
- La parcelle de 16 m², appartenant à la Société, à détacher de la partie Saint-James des Jardins des Boulingrins, pour assurer la reconfiguration de l'avenue Princesse Alice.

L'Assemblée Générale approuve l'ensemble de ces acquisitions et cessions à effectuer sans le versement d'une soulte quelconque de part ni d'autre.

HUITIÈME RÉOLUTION

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS-QUALITÉ AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2013/2014 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

Elle renouvelle aux Membres du Conseil d'Administration l'autorisation de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

NEUVIÈME RÉOLUTION

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale autorise, conformément à l'article 41 des statuts, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 80 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 45 millions d'euros ;
- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 19 septembre 2014 ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou

de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

L'Assemblée Générale décide que les finalités de ce programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

7.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU
19 SEPTEMBRE 2014

7.1.

ORDRE DU JOUR

- Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires pour un montant total compris entre cent quatre-vingt et deux cent cinquante millions d'euros.
- Suppression de l'intérêt statutaire - modification des articles 5, 45 et 46 des statuts
- Participation aux réunions du Conseil d'Administration par visioconférence ou télécommunication - modification de l'article 15 des statuts
- Introduction du vote par correspondance des actionnaires - modification de l'article 30 des statuts
- Pouvoirs
- Questions diverses

7.2.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À L'ÉMISSION AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ORDINAIRES POUR UN MONTANT TOTAL COMPRIS ENTRE 180 ET 250 MILLIONS D'EUROS (1^{ère} RÉOLUTION)

La S.B.M. avait annoncé lors de ses précédentes communications financières son intention de lancer deux projets immobiliers et d'urbanisme majeurs (le « **Projet Immobilier** ») : la rénovation de l'Hôtel de Paris et la transformation du site actuellement occupé par le bâtiment du Sporting d'Hiver pour y édifier un ensemble immobilier de grand luxe, comportant des appartements résidentiels, des commerces et des bureaux.

Le Projet Immobilier représente un investissement total estimé entre 650 et 690 millions d'euros.

Les travaux préparatoires relatifs au Projet Immobilier ont été engagés et représentent à la clôture de l'exercice 2013/2014 un montant d'investissements déjà réalisés de 64,9 millions d'euros. Ce montant est principalement constitué par :

- les frais d'études inhérents à ces deux projets ;
- les frais de construction et d'aménagement de Pavillons dans les Jardins des Boulingrins ;
- les frais de rachat de droits au bail.

Ces investissements déjà réalisés l'exercice passé et la poursuite des projets pour l'exercice en cours sont financés notamment par des tirages sur l'ouverture de crédit dont dispose la Société.

En effet, aux termes d'une convention d'ouverture de crédit revolving utilisable sous forme de tirage en date du 1^{er} décembre 2004, laquelle a fait l'objet de deux avenants en date des 10 avril 2013 et 27 mars 2014, entre la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, en qualité d'emprunteur, et la Société Générale, Unicredito Italiano, H.S.B.C. Private Bank, Banque J. Safra Sarasin, BNP Paribas, et Lyonnaise de Banque en qualité de prêteurs, la Société Générale en qualité d'agent et la Société Générale, Unicredito Italiano en qualité de chefs de file, les banques prêteuses ont consenti un crédit d'un montant total en principal de 160 millions d'euros (la « **Ligne de Crédit** »). Cette ligne de crédit doit être remboursée le 31 mars 2015.

Pour assurer le financement du Projet Immobilier ainsi que le remboursement de la Ligne de Crédit, la Société souhaiterait réaliser une augmentation de capital de 180 à 250 millions d'euros, le solde du besoin d'investissement étant assuré par un recours à l'endettement. La Société se réserve par ailleurs la possibilité de faire appel à des sources de financement alternatives.

En vue d'obtenir ce montant de fonds propres, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire de lui déléguer sa compétence afin de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant compris entre cent quatre-vingt millions d'euros et deux cent cinquante millions d'euros (l'« **Augmentation de Capital** »), prime d'émission incluse.

L'Augmentation de Capital ferait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers postérieurement à la présente Assemblée Générale et serait ouverte à l'ensemble des actionnaires, qui recevraient un droit préférentiel de souscription pour chaque action détenue.

Par les résolutions qui vous sont présentées ci-après, il vous est proposé de conférer au Conseil d'Administration les délégations nécessaires aux fins de la réalisation de l'opération envisagée, telle que décrite ci-dessus. L'utilisation desdites délégations par le Conseil d'Administration ne se ferait que sous réserve de l'approbation de ces résolutions par le Gouvernement Princier.

L'Augmentation de Capital aurait vocation à être mise en œuvre rapidement après la présente Assemblée Générale ; toutefois, les délégations de compétence vous sont proposées avec une durée technique de validité de six (6) mois.

En cas d'usage de la présente délégation :

- a) les actionnaires auraient, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un droit préférentiel de souscription auxdites actions dans les conditions et limites fixées par le Conseil d'Administration,

- b) le Conseil d'Administration aurait la faculté d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible auxdites actions, qui s'exercerait proportionnellement à leurs droits et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes,
- c) le Conseil d'Administration pourrait répartir les droits préférentiels de souscription non exercés à titre irréductible entre les personnes de son choix et lesdits droits préférentiels de souscription pourraient être exercés à titre réductible dans les conditions et limites fixées par le Conseil

Dans le cadre de la délégation, l'Assemblée Générale conférerait au Conseil d'Administration tous pouvoirs afin de :

- (i) décider de l'augmentation de capital, et le cas échéant y surseoir ;
- (ii) arrêter, dans les limites susvisées, les caractéristiques, modalités et conditions de l'émission, et notamment le nombre d'actions à émettre, leur prix de l'émission, avec ou sans prime, le calendrier de l'émission, la date de jouissance des actions, qui pourra être rétroactive, ainsi que les modalités de leur libération ;
- (iii) imputer le cas échéant les frais de l'augmentation de capital sur le montant de la prime y afférente et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour la réserve légale ;
- (iv) recevoir et constater la souscription des actions nouvelles, effectuer toutes déclarations notariées de souscription et de versement, et constater la réalisation corrélative de l'augmentation de capital et modifier, sous réserve de l'approbation du Gouvernement Princier, corrélativement les statuts ; et
- (v) plus généralement, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à l'admission aux négociations et au service financier des actions émises en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

SUPPRESSION DE L'INTÉRÊT STATUTAIRE - MODIFICATION DES ARTICLES 5, 45 ET 46 DES STATUTS (2^e RÉOLUTION)

L'article 5 des statuts de la Société dispose que chaque action donne droit à une part proportionnelle, dans la propriété de l'actif social, à un intérêt annuel d'un (1) centime d'euro. Le paiement de l'intérêt statutaire a lieu chaque année (article 45 des statuts) à la suite de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant approuvé la résolution d'affectation des résultats. Tout intérêt qui n'a pas été réclamé pendant cinq ans à partir de son exigibilité est prescrit et, par suite, acquis à la société

L'intérêt statutaire, auquel se réfèrent les articles 5, 45 et 46 des statuts, résulte de dispositions anciennes qui ne sont plus reflétées dans les statuts de sociétés anonymes, notamment cotées.

En France, une telle clause est réputée non écrite. La Société des Bains de Mer, cotée sur le marché français, souhaite mettre en harmonie ses statuts avec les pratiques des autres sociétés.

De plus, le traitement de l'intérêt statutaire et son paiement peuvent engendrer des frais plus importants que le montant lui-même, 1 centime d'euro par action.

Par la résolution qui vous est présentée, ci-après, il vous est proposé de supprimer l'intérêt annuel statutaire prévu aux articles 5, 45 et 46 des statuts.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR VISIOCONFÉRENCE OU TÉLÉCOMMUNICATION - MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS (3^e RÉOLUTION)

L'article 15 des statuts dispose qu'en cas d'absence ou d'empêchement, les membres du conseil pourront se faire représenter par un membre présent mais seulement pour un ou plusieurs objets spécifiés et figurant à l'ordre du jour.

L'évolution des techniques modernes permet la participation à des réunions à distance et dans des conditions aisées et techniquement fiables, assurant l'expression des délibérations collectives par le Conseil d'Administration.

Afin d'éviter d'avoir recours au formalisme plus lourd de la représentation lorsqu'un ou plusieurs Administrateurs ne peuvent se déplacer, il serait utile de prévoir que ces derniers puissent participer aux réunions du Conseil d'Administration par visioconférence ou télécommunication.

Nous vous proposons d'instaurer la possibilité aux Administrateurs de participer aux réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication et à cette fin, de modifier l'article 15 des statuts.

INTRODUCTION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE DES ACTIONNAIRES - MODIFICATION DE L'ARTICLE 30 DES STATUTS (4^e RÉSOLUTION)

Nous avons souhaité élargir la participation des Actionnaires aux Assemblées, en introduisant la possibilité de vote par correspondance.

Au moment où la Société se prépare à réaliser une opération d'augmentation de capital, il apparaît normal d'adopter une telle disposition, plus conforme aux règles en usage dans les sociétés anonymes, en particulier chez celles dont les titres sont négociés sur un marché réglementé.

Aujourd'hui, l'article 30 des statuts prévoit que tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire, mais cette disposition ne lui permet pas de disposer d'une entière liberté de vote pour chaque résolution.

En complément à l'élargissement de la participation des Actionnaires aux Assemblées, l'instauration du vote par correspondance donnera, à tous les actionnaires ne pouvant être physiquement présents, la possibilité d'exprimer un vote favorable, défavorable ou d'abstention pour chacune des résolutions soumises à l'Assemblée Générale. La possibilité de se faire représenter sera maintenue dans les statuts.

Nous vous proposons d'insérer cette possibilité à l'article 30 des statuts.

7.3. TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À L'ÉMISSION AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ORDINAIRES POUR UN MONTANT TOTAL COMPRIS ENTRE 180 ET 250 MILLIONS D'EUROS

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sous réserve de l'approbation du Gouvernement Princier :

1. Décide de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, la compétence pour procéder, sur ses seules délibérations, en une fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission à Monaco ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société, dont la souscription devra être opérée en numéraire ;
2. Décide que le montant total, prime d'émission incluse, de l'augmentation du capital social de la Société susceptible d'être réalisée en vertu de la présente délégation sera compris entre un montant de cent quatre-vingt millions (180 000 000) d'euros et un montant de deux cent cinquante millions (250 000 000) d'euros ;
3. Décide que les actionnaires auront proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription auxdites actions à titre irréductible dans les conditions et limites fixées par le Conseil d'Administration ;
4. Décide que le Conseil d'Administration aura la faculté d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible auxdites actions, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes ;
5. Décide que le Conseil d'Administration pourra répartir les droits préférentiels de souscription non exercés à titre irréductible entre les personnes de son choix et que lesdits droits préférentiels de souscription pourront être exercés à titre réductible dans les conditions et limites fixées par le Conseil d'Administration ;
6. Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :
 - a) décider de l'augmentation de capital, et le cas échéant y surseoir,
 - b) arrêter, dans les limites susvisées, les caractéristiques, modalités et conditions de l'émission, et notamment

le nombre d'actions à émettre, leur prix de l'émission, avec ou sans prime, le calendrier de l'émission, la date de jouissance des actions, qui pourra être rétroactive, ainsi que les modalités de leur libération,

- c) imputer le cas échéant les frais de l'augmentation de capital sur le montant de la prime y afférente et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour la réserve légale,
- d) recevoir et constater la souscription des actions nouvelles, effectuer toutes déclarations notariées de souscription et de versement, et constater la réalisation corrélative de l'augmentation de capital et modifier, sous réserve de l'approbation du Gouvernement Princier, corrélativement les statuts,
- e) plus généralement, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à l'admission aux négociations et au service financier des actions émises en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

La présente délégation est consentie pour une durée de six mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

DEUXIÈME RÉOLUTION

SUPPRESSION DE L'INTÉRÊT STATUTAIRE - MODIFICATION DES ARTICLES 5, 45 ET 46 DES STATUTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la suppression de l'intérêt statutaire annuel de un centime d'euro par action, sous réserve de l'approbation du Gouvernement Princier.

Il y a lieu de procéder à la modification de l'article 5 des statuts qui sera rédigé comme suit :

« Le capital social est de dix-huit millions cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-dix euros, divisé en dix-huit millions cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-dix actions de un euro dont chacune donne droit à une part proportionnelle dans la propriété de l'actif social ».

Le premier alinea de l'article 45 faisant référence au paiement de l'intérêt statutaire est abrogé.

Enfin, il y a lieu de procéder à la modification de l'article 46 des statuts qui sera rédigé comme suit :

« Tous dividendes qui n'ont pas été réclamés pendant cinq ans à partir de leur exigibilité sont prescrits et, par suite, acquis à la société ».

TROISIÈME RÉOLUTION

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR VISIOCONFÉRENCE OU TÉLÉCOMMUNICATION - MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous réserve de l'approbation du Gouvernement Princier, de modifier l'article 15 des statuts avec l'ajout d'un deuxième alinéa comme suit :

« Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par des moyens de visioconférence ou de télécommunication ».

Avec cette modification, l'article 15 des statuts sera ainsi rédigé :

« Aucune délibération ne peut avoir lieu hors la présence dûment constatée de la moitié plus un des administrateurs en exercice.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

En cas d'absence ou d'empêchement, les membres du conseil pourront se faire représenter par un membre présent mais seulement pour un ou plusieurs objets spécifiés et figurant à l'ordre du jour. Toutefois, cette faculté de représentation ne modifie pas le quorum ci-dessus défini.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante. »

QUATRIÈME RÉOLUTION

INTRODUCTION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE DES ACTIONNAIRES - MODIFICATION DE L'ARTICLE 30 DES STATUTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous réserve de l'approbation du Gouvernement Princier, de modifier l'article 30 des statuts comme suit :

« Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens notamment en transmettant des formulaires de procuration et de vote par correspondance par télétransmission ou par voie électronique avant l'Assemblée.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs est fixée par le Conseil et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. »

Avec cette modification, l'article 30 des statuts sera ainsi rédigé :

« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée.

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales, s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens notamment en transmettant des formulaires de procuration et de vote par correspondance par télétransmission ou par voie électronique avant l'Assemblée.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs est fixée par le Conseil et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. »

CINQUIÈME RÉOLUTION

POUVOIRS

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration et, en cas d'absence ou empêchement, à un administrateur à l'effet de faire, avec reconnaissance d'écriture et de signature aux minutes de M^e Henry Rey, notaire, dépositaire des statuts, le dépôt du procès-verbal de la présente Assemblée ainsi que toutes autres pièces qu'il appartiendra.

MONTE·CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco (S.B.M.)

Société anonyme au capital de 18 160 490 euros

Siège social : Place du Casino – MC 98000 MONACO

RCI Principauté de Monaco 56500523

Tél. +377 98 06 20 00 - Fax +377 98 06 58 00

www.montecarlosbm.com

Photographies : Couverture : D.R. S.B.M., 4^e de couverture : Georges Coiron

Imprimé sur papier recyclé par Horizon Multiprint - Monaco





**SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO**